

Projet de parc photovoltaïque de Pognadoresse

Commune de Pognadoresse

Greenvolt Power



Étude au cas par cas

Etat initial

Octobre 2025

A close-up photograph of two Zebra Swallowtail butterflies (Gonepteryx rhamni) perched on a vibrant purple thistle flower. The butterflies have distinctive orange and black wings with white markings. The background is a lush green field of similar plants.

INTRODUCTION

Dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas pour un projet photovoltaïque situé sur la commune de Pognadoresse (département du Gard, région Occitanie), la société Greenvolt Power a confié au cabinet d'études CALIDRIS la réalisation du volet faune et flore.

Le présent document constitue une analyse de la végétation automnale présente au sein de la zone d'étude et des possibilités d'accueils et de présence d'espèces de faune selon l'analyse des données bibliographiques disponibles à l'échelle de la commune.

Sommaire

INTRODUCTION	2
CADRE GENERAL DE L'ETUDE.....	7
1. Équipe de travail.....	7
2. Définition des aires d'étude	8
3. Prise en compte des inventaires officiels et de la réglementation	10
4. Protection et statut de rareté des espèces	12
METHODOLOGIES D'INVENTAIRE	16
1. Habitats naturels et flore.....	16
2. Faune	22
ÉTAT INITIAL.....	26
1. Zonages présents dans les aires d'étude.....	26
2. Habitats naturels et flore.....	38
3. Avifaune.....	57
4. Chiroptères	62
5. Autre faune.....	63
PRISE EN COMPTE DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)	68
1. À l'échelle régionale	68
ANNEXES.....	74
Annexe 1 : Liste non exhaustive des plantes observées sur le périmètre d'étude	74
Annexe 2 : Liste des espèces végétales et habitats associés	76
Annexe 3 : Liste des espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Pognadoresse	79
BIBLIOGRAPHIE	84

Sommaire des cartes

Carte 1 : Définition des aires d'étude du projet	9
Carte 2 : Localisation des ZNIEFF de type I et II dans l'aire d'étude rapprochée	28
Carte 3 : Localisation des zonages Natura 2000 dans l'aire d'étude rapprochée	30
Carte 4 : Localisation autres zonages du patrimoine naturel (ENS) jusqu'à 5 km autour de la ZIP	32
Carte 5 : Localisation du PNA concernant le groupe des Chiroptères dans l'aire d'étude rapprochée	35
Carte 6 : Localisation des PNA concernant l'avifaune dans l'aire d'étude rapprochée.	36
Carte 7 : Localisation des PNA concernant le groupe des Odonates et la Cistude d'Europe dans l'aire d'étude rapprochée	37
Carte 8 : Localisation des habitats naturels sur le périmètre d'étude	40
Carte 9 : Typologies des haies présentes sur le périmètre d'étude	49
Carte 10 : Localisation des habitats naturels menacés sur le périmètre d'étude	51
Carte 11 : Localisation des enjeux pour les habitats naturels sur le périmètre d'étude	52
Carte 12 : Localisation de la flore exotique envahissante sur le périmètre d'étude	55
Carte 14 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la sous-trame des cultures pérennes (trame verte) à l'échelle régionale	70
Carte 15 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la sous-trame des milieux forestiers (trame verte) à l'échelle régionale	71
Carte 16 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la sous-trame des milieux semi-ouverts (trame verte) à l'échelle régionale	72
Carte 17 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la trame bleue à l'échelle régionale	73

Sommaire des tableaux

Tableau 1 : Équipe de travail	7
Tableau 2 : Définition des aires d'étude.....	8
Tableau 3 : Synthèse des textes de protection de la faune et de la flore applicables sur l'aire d'étude	13
Tableau 4 : Synthèse des outils de bioévaluation faune/flore utilisés dans le cadre de cette étude...	14
Tableau 5 : Prospections de terrain pour l'étude de la flore et des habitats.....	16
Tableau 6 : Méthodologie de détermination des enjeux par habitat / espèce	22
Tableau 7 : Méthodologie de détermination des enjeux par espèce	23
Tableau 8 : Méthodologie de détermination des enjeux par espèce	24
Tableau 9 : Méthodologie de détermination des enjeux par espèce pour l'autre faune	24
Tableau 10 : Zonages d'inventaires dans les aires d'étude du projet	26
Tableau 11 : Zonages Natura 2000 dans les aires d'étude du projet.....	29
Tableau 12 : Autres zonages dans les aires d'étude du projet.....	31
Tableau 13 : PNA dans les aires d'étude du projet	33
Tableau 14 : Liste des habitats présents sur le périmètre d'étude et statuts.....	38
Tableau 15 : Enjeux concernant les habitats naturels et semi-naturels	50
Tableau 17 : Liste des espèces d'oiseaux à enjeu de conservation recensées sur la commune de Pognadoresse	57
Tableau 18 : Possibilité de nidification sur la zone d'étude des espèces à enjeu recensées sur la commune d'après la bibliographie.....	61
Tableau 19 : Liste des espèces de mammifères (hors chiroptères) recensées sur la commune de Pognadoresse	63
Tableau 20 : Liste des espèces d'amphibiens à enjeu de conservation et protégées recensées sur la commune de Pognadoresse.....	64
Tableau 21 : Liste des espèces de reptiles à enjeu de conservation et protégées recensées sur la commune de Pognadoresse.....	65
Tableau 22 : Liste des espèces de lépidoptères recensées sur la commune de Pognadoresse	66
Tableau 23 : Liste des espèces d'odonates recensées sur la commune de Pognadoresse.....	66

Sommaire des figures

Figure 1 : Typologie des haies	17
Figure 2 : Pourcentage de recouvrement des espèces végétales selon le type de répartition des espèces (Source : N. Fromont d'après Prodont)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.



CADRE GENERAL DE L'ETUDE

1. Équipe de travail

Tableau 1 : Équipe de travail

Domaine d'intervention	Nom
Coordination de l'étude	Léa Bounoua – Responsable d'agence
Inventaire réglementaire & Bibliographie	Grégoire Souyris – Chargé d'étude faune
Analyse faune	Léa Bounoua – Responsable d'agence
Inventaire botanique et rédaction	Antonin Mitifiot – Chargé d'étude botaniste

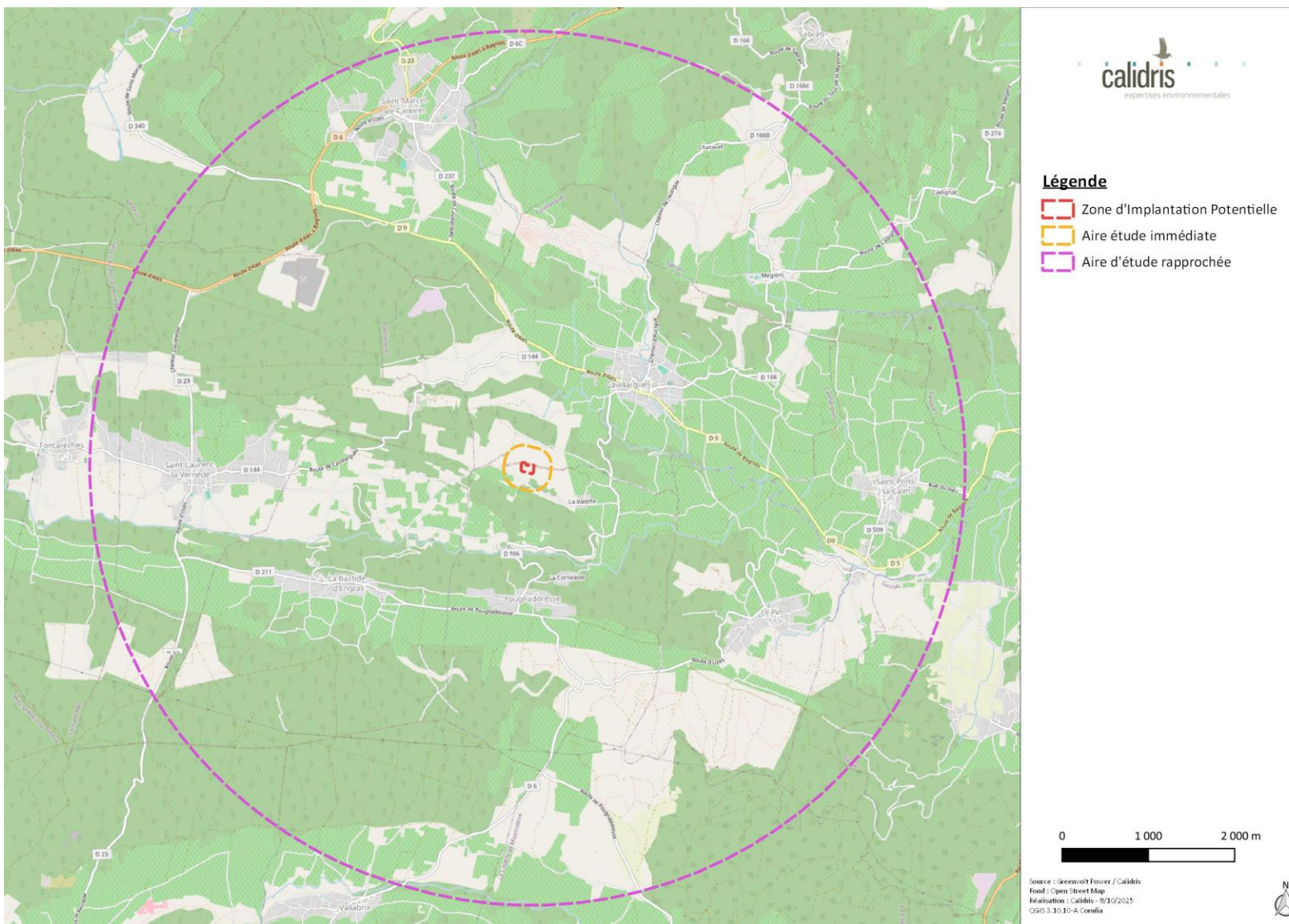
2. Définition des aires d'étude

Dans ce document il est prévu de définir trois aires d'étude comme détaillées dans le tableau suivant (Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, 2016).

Tableau 2 : Définition des aires d'étude

Nom	Définition
Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)	C'est la zone du projet photovoltaïque où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques et réglementaires.
Aire d'étude immédiate (jusqu'à 200 m autour du projet)	L'aire d'étude immédiate inclut la ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres ; c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées en vue d'optimiser le projet retenu. À l'intérieur de cette aire, les installations exerceront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).
Aire d'étude rapprochée (200 m - 5 km autour du projet)	L'aire d'étude rapprochée correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante. Ce périmètre sera variable selon les espèces et les contextes, selon les résultats de l'analyse préliminaire.

Dans la suite de ce document, nous qualifierons l'ensemble constitué de la zone d'implantation potentielle et de l'aire d'étude immédiate comme **zone d'étude**.



Carte 1 : Définition des aires d'étude du projet

3. Prise en compte des inventaires officiels et de la réglementation

Il est important de connaître la localisation des zones de fort intérêt écologique placées à proximité du projet afin de pouvoir, dans un premier temps, identifier les espèces végétales ou animales sensibles potentiellement présentes sur le site et également, dans un second temps, définir les relations qui pourraient exister entre le site et les zones d'intérêt et/ou réglementées proches.

Sur la base des informations disponibles sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), un inventaire des zonages relatifs au patrimoine naturel a été réalisé. Les données recueillies et concernant le patrimoine naturel (milieux naturels, patrimoine écologique, faune et flore) ont été classées selon les trois catégories présentées ci-dessous. Bien que n'étant pas renseignée sur l'INPN, une quatrième catégorie a néanmoins été ajoutée. Elle concerne les Plan National d'Actions (PNA).

3.1. Les ZNIEFF de types I et II et les ZICO

Il s'agit de zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité, mais qui indiquent la présence d'un patrimoine naturel particulier dont il faut intégrer la présence dans la définition de projets d'aménagement. Ce sont les Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne. Il est à noter que les ZNIEFF sont de deux types :

- ✚ les ZNIEFF de type I, qui correspondent à des secteurs de faible surface, caractérisés par un patrimoine naturel remarquable ;
- ✚ les ZNIEFF de type II, qui correspondent à de grands ensembles écologiquement cohérents.

3.2. Les zonages Natura 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble des aires protégées créées par les états membres de l'Union européenne sur la base d'une liste d'habitats et d'espèces menacés, définies par les deux directives européennes, « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992), adoptées pour donner aux états membres de l'Union européenne un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels. C'est donc la réunion des deux directives qui a permis la création du réseau. Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 :

- ✚ des Zones de Protection Spéciales (ZPS), instaurées par la directive Oiseaux, correspondant à des zones jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux au sein de l'Union Européenne, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou simplement leur migration ;
- ✚ des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), instaurées par la directive Habitats, correspondant à des zones jugées importantes pour la conservation :
 - des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, du fait de leur rareté ou le rôle écologique primordial qu'ils jouent (liste de l'annexe I de la directive Habitats),
 - des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, là aussi pour leur rareté, leur valeur symbolique, le rôle essentiel qu'ils tiennent dans l'écosystème (liste de l'annexe II de la directive Habitats).

3.3. Les autres zonages du patrimoine naturel

Il s'agit des autres zonages répertoriés sur l'INPN et n'appartenant pas aux deux catégories susdites. Si une partie d'entre eux n'est définie selon aucune législation, d'autres en revanche sont définis au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur et pour lesquels l'implantation de projets tel qu'un parc photovoltaïque peut être soumise à un régime dérogatoire particulier. Il s'agit notamment des Arrêtés de Protection de Biotope (APB), des réserves naturelles, des parcs nationaux, etc.

3.4. Les Plan National d'Actions (PNA)

Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

4. Protection et statut de rareté des espèces

4.1. Protection des espèces

Les espèces animales figurant dans les listes d'espèces protégées ne peuvent faire l'objet d'aucune destruction ni d'aucun prélèvement, quels qu'en soient les motifs évoqués.

De même pour les espèces végétales protégées au niveau national ou régional, la destruction, la cueillette et l'arrachage sont interdits.

L'étude d'impact se doit d'étudier la compatibilité entre le projet et la réglementation en matière de protection de la nature. Les contraintes réglementaires identifiées dans le cadre de cette étude s'appuient sur les textes en vigueur au moment où l'étude est rédigée.

Droit européen

En droit européen, la protection des espèces est régie par les articles 5 à 9 de la directive 09/147/CE du 26/01/2010, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

L'État français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

Droit français

En droit français, la protection des espèces est régie par le code de l'Environnement :

« Art. L. 411-1. *Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :*

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle

biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ; [...].».

Ces prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du CE - cf. tableau ci-après).

Par ailleurs, il est à noter que les termes de l'arrêté du 29 octobre 2009 s'appliquent à la protection des oiseaux. Ainsi, les espèces visées par l'arrêté voient leur protection étendue aux éléments biologiques indispensables à la reproduction et au repos.

Remarque : des dérogations au régime de protection des espèces de faune et de flore peuvent être accordées dans certains cas particuliers listés à l'article L.411-2 du code de l'Environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 consolidé le 4 juin 2009, en précise les conditions de demande et d'instruction.

Tableau 3 : Synthèse des textes de protection de la faune et de la flore applicables sur l'aire d'étude

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Avifaune	Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux », articles 5 à 9	Arrêté du 29 octobre 2009 consolidé au 6 décembre fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire	Aucun statut de protection
Mammifères (dont chauves-souris), reptiles, amphibiens et insectes	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 modifié le 15 septembre 2012 fixant la liste des mammifères terrestres, des reptiles, des amphibiens et des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection Arrêté du 9 juillet 1999 consolidé au 30 mai 2009 fixant la liste des espèces de vertébrés protégés menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection	Aucun statut de protection local

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Flore	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 20 janvier 1982 modifié le 31 août 1995 fixant la liste des espèces de flores protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Arrêté interministériel du 29 octobre 1997 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Languedoc-Roussillon

4.2. Outils de bioévaluation

Les listes d'espèces protégées ne sont pas nécessairement indicatrices de leur caractère remarquable. Si pour la flore les protections légales sont assez bien corrélées au statut de conservation des espèces, aucune considération de rareté n'intervient par exemple dans la définition des listes d'oiseaux protégés.

Cette situation nous amène à utiliser d'autres outils, pour évaluer l'importance patrimoniale des espèces présentes : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, liste des espèces déterminantes, littérature naturaliste, etc. Ces documents rendent compte de l'état des populations des espèces et habitats dans les secteurs géographiques auxquels ils se réfèrent : l'Europe, le territoire national, la région, le département. Ces listes de référence n'ont cependant pas de valeur juridique.

Tableau 4 : Synthèse des outils de bioévaluation faune/flore utilisés dans le cadre de cette étude

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Avifaune	Annexe I de la directive « Oiseaux » European Red List of Birds (BirdLife International, 2015)	Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (UICN France et al., 2016)	Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Occitanie (GOR and LPO Occitanie (Coord), 2024)
Mammifères	Annexe II et IV de la directive « Habitats » The status and distribution of European mammals (Temple and Terry, 2007)	Liste rouge des espèces de mammifères menacées en France (UICN France et al., 2017)	Liste des espèces déterminantes ZNIEFF d'Occitanie (INPN)

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Insectes	Annexe II et IV de la directive « Habitats » European Red List of Butterflies (Swaay et al., 2010) European Red List of Dragonflies (Kalkman et al., 2010) European Red List of Saproxyllic Beetles (Nieto and Alexander, 2010) European Red List of Bees (Nieto et al., 2014) European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets (Hochkirch et al., 2016)	Liste rouge nationale des Orthoptères menacés en France (Sardet and Defaut, 2004) Liste rouge des papillons de jours de France métropolitaine (UICN France et al., 2014) Liste rouge des odonates de France métropolitaine (UICN, 2016)	Liste rouge des rhopalocères et zygènes d'Occitanie (Louboutin et al., 2019) Liste rouge des odonates d'Occitanie (Charlot et al., 2018) Liste rouge des Orthoptères d'Occitanie (Nature en Occitanie, 2022)
Araignées	-	Liste rouge des espèces menacées en France. Araignées de France métropolitaine (UICN Comité français et al., 2023)	-
Reptiles et amphibiens	Annexe II et IV de la directive « Habitats » European Red List of Reptiles (Cox and Temple, 2009) European Red List of Amphibians (Crnobrnja-Isailović, et al., 2025)	Liste rouge des espèces menacées en France. Amphibiens et reptiles de France métropolitaine (UICN France et al., 2015)	Liste des espèces déterminantes ZNIEFF d'Occitanie (INPN)
Flore	Annexe I et II de la directive « Habitats »	Livre Rouge de la Flore menacée de France (MNHN, 1995)	Liste de la flore déterminante ZNIEFF en Occitanie (DREAL Occitanie) Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie (Cottaz et al., 2021)
Habitats naturels	Annexe I de la directive « Habitats »	La Liste rouge des écosystèmes en France – Chapitre Habitats forestiers de France métropolitaine (UICN France, 2014)	Liste des habitats déterminants ZNIEFF en Occitanie (DREAL Occitanie)



METHODOLOGIES D'INVENTAIRE

1. Habitats naturels et flore

1.1. Dates de prospections

Tableau 5 : Prospections de terrain pour l'étude de la flore et des habitats

Date	Commentaires
15/10/2025	Cartographie des habitats et inventaire de la flore

1.2. Protocole d'inventaire

1.2.1. Habitats naturels

Afin d'appréhender au mieux la diversité des habitats présents sur le périmètre d'étude (ZIP + 100 mètres), il convient d'anticiper les secteurs qui seront parcourus en priorité grâce à une synthèse de toutes les informations utiles. Il s'agit de visiter une diversité maximale de situations topographiques, géologiques, géomorphologiques et végétales. Pour cela sont utilisées différentes couches d'information géographique : orthophotographie, carte topographique IGN Scan25®, carte géologique du BRGM et tout élément bibliographique disponible sur le site. Les secteurs à visiter en priorité ainsi définis sont parcourus. Dans un second temps, le reste des parcelles du périmètre d'étude est visité.

Les habitats naturels sont caractérisés grâce à des relevés phytosociologiques suivant la méthode sigmatiste, c'est-à-dire sur la base d'une liste exhaustive d'espèces et de leur recouvrement. Ces relevés sont ensuite rattachés à un syntaxon phytosociologique, de préférence au niveau de l'association végétale ou de l'alliance. L'association correspond à un type de communauté végétale défini sur ses caractéristiques physiologiques (composition floristique, architecture, traits biologiques et fonctionnels...) et possédant des qualités particulières de nature écologique,

dynamique, chorologique et historique (Braun-Blanquet, 1932 ; Guinochet, 1973). Les habitats sont également rattachés aux classifications européennes en vigueur : un code est attribué pour chaque habitat selon la typologie EUNIS et un code Natura 2000 est attribué en plus pour les habitats relevant de la directive Habitats (Bardat, 1993; Louvel et al., 2013).

Les haies sont classées en 8 catégories en fonction de leur structure et composition. Cette typologie est une version simplifiée de la typologie réalisée par l'Afac (Afac Agroforesteries, 2019) :

Figure 1 : Typologie des haies

1. La haie relictuelle

Cette catégorie représente les haies qui ont été fortement dégradées par une mauvaise gestion mais qui présentent encore un potentiel de résilience. Le phénomène de reconstitution spontanée, appelé « régénération naturelle » permettra la formation progressive d'une haie.

Essences fréquentes : Ronce, Genêt, Ajonc, Prunellier



2. La haie en futaie

C'est une haie, d'une seule strate haute, composée d'arbres de haut jet formés d'un tronc unique, surmonté d'un houppier souvent développé. On parle de futaie régulière lorsque les arbres qui la constituent ont tous le même âge. Ce qui donne des dimensions, en hauteur et en diamètre, très régulières et un aspect très homogène à la haie. On parle de futaie irrégulière si elle est composée d'arbres de toutes classes de diamètre ou d'âge. Cette catégorie inclue également les alignements d'arbres têtards. Le têtard est le résultat d'une technique d'exploitation de l'arbre auquel on a coupé le tronc et les branches à un certain niveau (2m-3m). Il présente alors une grosse tête, renflement caractéristique au sommet de son tronc, résultat des cicatrisations de tailles répétées.

Essences fréquentes : Chêne, Hêtre, Frêne, Saule, Charme, Platane, Peuplier noir



3. La haie arbustive basse

Composée d'arbustes et d'arbres buissonnants, cette haie basse taillée le plus souvent au carré est très fréquente en région d'élevage et à l'origine, était souvent conduite en plessage. En effet, sa principale fonction est d'enclore les parcelles pâturées. La haie s'oriente rapidement vers des espèces épineuses car elles résistent mieux à des tailles sévères et aux animaux. Sa strate est régulièrement inférieure à 2 mètres et est beaucoup plus dense que celle des haies en taillis simple.

Essences fréquentes : Aubépine, Prunellier, Ronce



4. La haie arbustive basse sous futaie

Ce type de haie est composé d'une strate basse, taillée au carré à moins de 2 mètres de haut, et d'une strate haute d'arbres de haut jet. La partie basse des haies est constituée d'essences qui à moyen terme disparaîtront au profit d'essences épineuses (prunellier et ronce). Quant aux arbres de haut jet, ils sont souvent très âgés et donnent des signes de dépérissement (descentes de cimes).

Essences fréquentes : Chêne, Charme, Frêne, Prunellier, Aubépine, Noisetier, Houx



5. La haie en taillis simple

Ces haies sont constituées principalement d'arbustes. Elles ont donc naturellement un port buissonnant, c'est-à-dire, ayant plusieurs brins issus directement de la souche mère. A l'issue d'une coupe d'exploitation, les repousses très vigoureuses constituent rapidement une cépée qui forme un taillis. Ces haies présentent souvent une strate inférieure à 7 mètres. Les taillis peuvent cependant aussi être réalisés sur des espèces arborées. Les essences arborées qui composent ce type de haie poussent naturellement sur un tronc unique, c'est donc l'action de recépage qui provoque l'apparition de plusieurs troncs sur la même souche.

Essences fréquentes pour les taillis arbustifs : Noisetier, Saule, Prunellier, Aubépine, Houx

Essences fréquentes pour les taillis arborés : Châtaigner, Robinier, Frêne, Tremble, Charme



6. La haie multistrate

Il s'agit de haies complexes et composées des différentes strates : arbres de haut jet, têtards et cépées d'arbustes. Elle est la plus intéressante pour la biodiversité et assure l'essentiel des fonctions d'une haie.

Essences fréquentes : Chêne, Frêne, Charme, Châtaigner, Prunellier, Noisetier, Ronce



7. La haie récente

Ce type de haie recouvre tous les types de plantations récentes (<10 ans) de haies. Ces haies s'identifient par la taille des individus et par le fait que les différentes strates ne sont pas encore bien constituées. La présence de protection autour des individus fraîchement plantés peut également indiquer que la haie est récente.

Essences fréquentes : essences champêtres variables d'un territoire à un autre.



8. La haie domestique

Il s'agit de haies ornementales plantées le long des propriétés et des jardins, d'espèces horticoles exotiques. Ces haies sont le plus souvent entretenues et taillées sur les 3 faces.



1.2.2. Flore

La recherche des stations de flore protégée ou à enjeu de conservation n'est pas effectuée au hasard mais est orientée à partir d'éléments connus et, en priorité, des informations des bases en ligne des conservatoires botaniques nationaux relatives aux communes concernées par le périmètre d'étude. Outre les stations déjà connues et repérées, des recherches sont menées sur la base de l'écologie des espèces et de la potentialité d'accueil des habitats naturels du périmètre d'étude. En conséquence, la recherche de la flore protégée ou menacée et l'inventaire des habitats naturels ne sont pas conduits séparément.

Une liste non exhaustive des plantes présentes dans le périmètre d'étude est ainsi établie. Les noms des taxons de cette liste se basent sur le référentiel TAXREF14. Les espèces sont identifiées à l'aide de flores de détermination adaptées à la région concernée par le projet : Flore de la France méditerranéenne continentale (Tison et al., 2014).

Région	Flore
Occitanie	Flore de la France méditerranéenne continentale (Tison et al., 2014)

Chaque localité de plante protégée ou menacée est relevée à l'aide d'un GPS. La flore exotique envahissante est également recherchée et localisée. Cette flore peut constituer une menace pour la flore et les habitats naturels locaux. Elle est susceptible d'être favorisée par les travaux et doit être prise en compte dans les mesures prises dans le cadre de l'étude d'impact.

A noter que l'étude de la flore a été réalisée en dehors des périodes les plus favorables pour l'observation et l'identification des espèces patrimoniales.

1.3. Détermination des enjeux

Un niveau d'enjeu est attribué pour chaque habitat et pour chaque espèce de flore en fonction des outils de bioévaluation (européen, national et régional). L'enjeu le plus important est retenu.

Tableau 6 : Méthodologie de détermination des enjeux par habitat / espèce

Outil de bioévaluation	Niveau d'enjeu
Eteint (RE)	Fort
En danger critique (CR)	
En danger (EN)	
Vulnérable (VU)	
Quasi menacée (NT)	Modéré
Préoccupation mineure (LC)	Faible
Données insuffisantes (DD)	
Non étudié (NE)	
Non applicable (NA)	Nul
Annexe I de la directive « Habitats » Habitats prioritaire et habitats communautaires en régression ou Annexe II de la directive « Habitats » Espèce prioritaire	Fort
Annexe I de la directive « Habitats » Habitats communautaires stables ou en expansion ou Annexe II de la directive « Habitats »	Modéré
Déterminant ZNIEFF (en l'absence de liste rouge régional)	Modéré

2. Faune

2.1. Etude bibliographique de la faune

Dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas du projet photovoltaïque de Saint-Jean-de-Serres, l'étude de la faune a été réalisée via les données bibliographiques disponibles sur le site LPO de la région Occitanie (faune-Occitanie) et le site de Biodiv'Occitanie. A noter que la plateforme du Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN), l'Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel (INPN) est hors service au jour de la rédaction du présent rapport.

L'évaluation de la présence potentielle des espèces sur la zone d'étude est réalisée en confrontant les inventaires bibliographiques, l'écologie des espèces et les habitats naturels présents sur la zone d'étude.

2.2. Détermination des enjeux

2.2.1. Avifaune

Un niveau d'enjeu est attribué pour chaque espèce en fonction des outils de bioévaluation (européen, national et régional). L'enjeu le plus important est retenu.

Tableau 7 : Méthodologie de détermination des enjeux par espèce

Outil de bioévaluation	Niveau d'enjeu
Eteint (RE)	Fort
En danger critique (CR)	
En danger (EN)	
Vulnérable (VU)	
Quasi menacée (NT)	Modéré
Préoccupation mineure (LC)	Faible
Données insuffisantes (DD)	
Non étudié (NE)	
Non applicable (NA)	Nul
Annexe I de la directive « Oiseaux »	Modéré

La période d'observation des espèces sur le site a été prise en compte car une espèce peut être par exemple vulnérable en tant que nicheur et commune en hivernage. C'est le cas entre autres du Pipit farlouse. Dans ce cas de figure, si l'espèce n'a été observée qu'en hiver ou en migration, elle n'a pas été considérée comme étant menacée. Les espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » ont été prises en compte tout au long de l'année.

2.2.2. Chiroptères

Toutes les espèces de chiroptères présentes en France sont protégées au titre de l'article L411-1 du Code de l'environnement et par arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007), fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. Les sites de reproduction et les aires de repos sont également protégés dans le cadre de cet arrêté. Dès lors qu'une espèce bénéficie d'une protection intégrale, elle constitue un enjeu réglementaire fort dans le sens où elle ne peut être détruite, capturée, transportée et que toute atteinte à ses milieux de vie ne doit pas remettre en cause le bon déroulement du cycle biologique de l'espèce.

Un niveau d'enjeu est attribué pour chaque espèce en fonction des outils de bioévaluation (européen, national et régional). L'enjeu le plus important est retenu.

Tableau 8 : Méthodologie de détermination des enjeux par espèce

Outil de bioévaluation	Niveau d'enjeu
Eteint (RE)	Fort
En danger critique (CR)	
En danger (EN)	
Vulnérable (VU)	
Quasi menacée (NT)	Modéré
Préoccupation mineure (LC)	Faible
Données insuffisantes (DD)	
Non étudié (NE)	
Non applicable (NA)	Nul
Annexe II de la directive « Habitats » Espèce prioritaire	Fort
Annexe II de la directive « Habitats faune-flore »	Modéré

2.2.3. Autre faune

Un niveau d'enjeu est attribué pour chaque espèce en fonction des outils de bioévaluation (européen, national et régional). L'enjeu le plus important est retenu.

Tableau 9 : Méthodologie de détermination des enjeux par espèce pour l'autre faune

Outil de bioévaluation	Niveau d'enjeu
Eteint (RE)	Fort
En danger critique (CR)	
En danger (EN)	
Vulnérable (VU)	
Quasi menacée (NT)	Modéré
Préoccupation mineure (LC)	Faible
Données insuffisantes (DD)	
Non étudié (NE)	
Non applicable (NA)	Nul
Annexe II de la directive « Habitats » Espèce prioritaire	Fort

Outil de bioévaluation	Niveau d'enjeu
Annexe II de la directive « Habitats faune-flore »	Modéré
Liste des espèces déterminantes ZNIEFF, en l'absence de liste rouge régionale	

ÉTAT INITIAL

1. Zonages présents dans les aires d'étude

1.1. ZNIEFF de type I et II et ZICO (zonages d'inventaires)

Deux ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II sont présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée. Bien qu'éloignés, un de ces zonages comporte, pour partie, des intérêts avifaunistique. Des interactions sont donc possibles entre ces espèces et la zone d'étude, selon l'écologie des espèces.

Tableau 10 : Zonages d'inventaires dans les aires d'étude du projet

Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Aire(s) d'étude concernée(s)
-----	-------------------	-------------	-----------------------	------------------------------

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type I

Domaine de Solan	558 m	910030339	Cette zone est située à l'est du département du Gard, elle est en partie occupée par des terrains agricoles et des boisements de feuillus et de conifères. La création de cette ZNIEFF a été motivée par la présence de plusieurs espèces déterminantes de différents groupes : - Plantes : Orchis d'Occitanie, Fougère des marais. - Amphibiens : Grenouille de Perez ou de Graf. - Lépidoptères : Petit Mars changeant, Diane. - Crustacés : Écrevisse à pieds blancs.	AER
Pelouses de Pognadoresse	2,2 km	910030334	Cette zone est située à l'est du département du Gard, elle est en partie occupée par des terrains en friches et des boisements épars. La création de cette ZNIEFF a été motivée par la présence de plusieurs espèces déterminantes d'un même groupe : - Plantes : Orchis tridenté, <i>Ophrys aurélia</i>.	AER

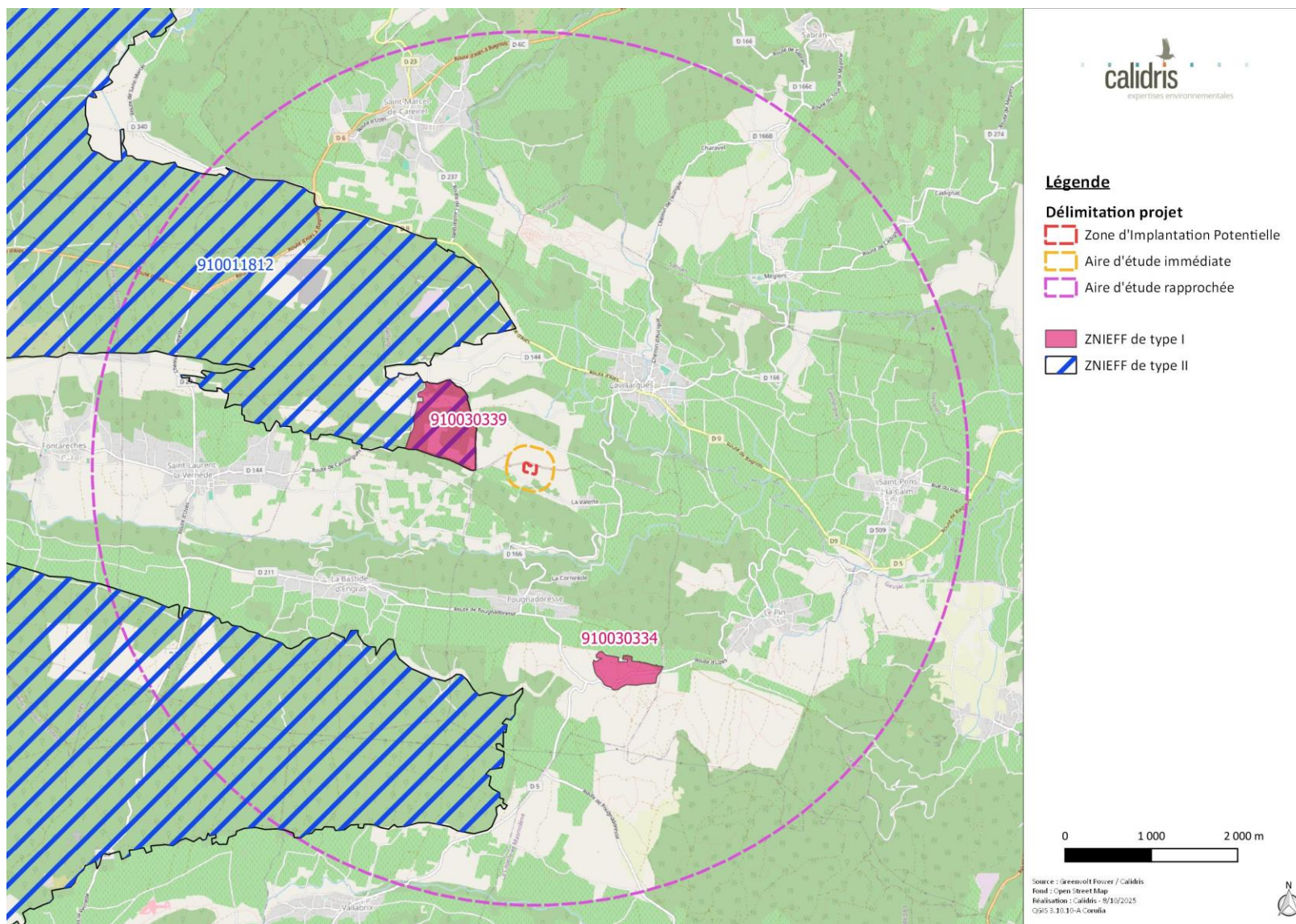
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type II

Plateau de Lussan et Massifs Boisés	558 m	910011812	Cette zone est en partie occupée par des terrains en friche et des terrains vagues.	AER
-------------------------------------	-------	-----------	---	-----

Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Aire(s) d'étude concernée(s)
			La création de cette ZNIEFF a été motivée par la présence de plusieurs espèces déterminantes de différents groupes : - Oiseaux : Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc et Blongios nain. - Reptiles : Lézard ocellé. - Lépidoptères : Diane. - Crustacés : Chirocéphale diaphane. - Plantes : Adonis flamme, Brome du Japon, Dactylorhize élevée, Menthe des cerfs, Doradille des fontaines, <i>Encephalographa elisae</i>, etc.	

Légende :

AER : Aire d'étude rapprochée



Carte 2 : Localisation des ZNIEFF de type I et II dans l'aire d'étude rapprochée

1.2. Zonages Natura 2000 : ZPS et ZSC

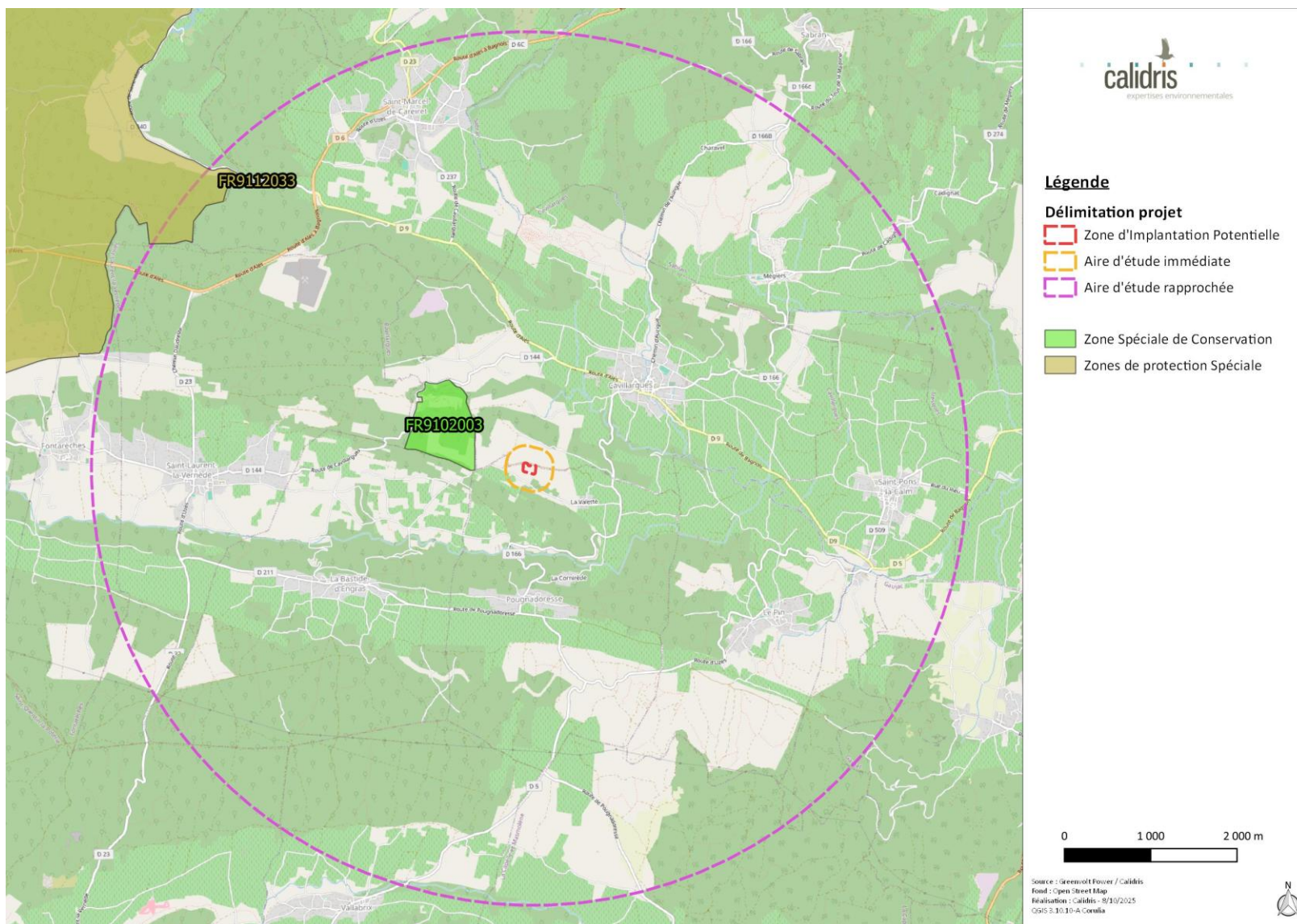
Une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ainsi qu'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) sont présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée. Bien que quelque peu éloignées de la zone d'étude des interactions entre ces zonages restent possibles. Une attention particulière devra être accordée à la recherche des espèces décrites ci-dessous.

Tableau 11 : Zonages Natura 2000 dans les aires d'étude du projet

Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Aire(s) d'étude concernée(s)
Zone Spéciale de Conservation				
Le valat de Solan	558 m	FR9102003	Cette zone est située au nord-est du département du Gard, à l'interface des Cévennes orientales et de la vallée du Rhône. D'une superficie de 57,7 ha, elle est constituée de plusieurs habitats d'intérêt communautaire tels que des prairies humides à hautes herbes, de forêts de peupliers riveraines et méditerranéennes, de pelouses calcicoles sèches à bromes dressé... La création de cette ZSC a été motivée par la présence d'espèces d'intérêt communautaire de différents groupes : - Crustacés : Écrevisse à pieds blancs. - Coléoptères : Grand capricorne, Lucane cerf-volant.	AER
Zone de Protection Spéciale				
Garrigues de Lussan	4,6 km	FR9112033	Ce site se situe à l'extrême nord-est du Gard, il est formé d'un vaste plateau calcaire : le plateau de Lussan. Il est composé en grande partie de garrigues boisées. La création de cette ZPS a été motivée par la présence d'espèces d'avifaune d'intérêts communautaire et patrimoniale : - Oiseaux : Vautour percnoptère, Aigle de Bonelli, Busard cendré, Pipit rousseline, bruant ortolan, etc	AER

Légende :

AER : Aire d'étude rapprochée



Carte 3 : Localisation des zonages Natura 2000 dans l'aire d'étude rapprochée

1.3. Autres zonages du patrimoine naturel

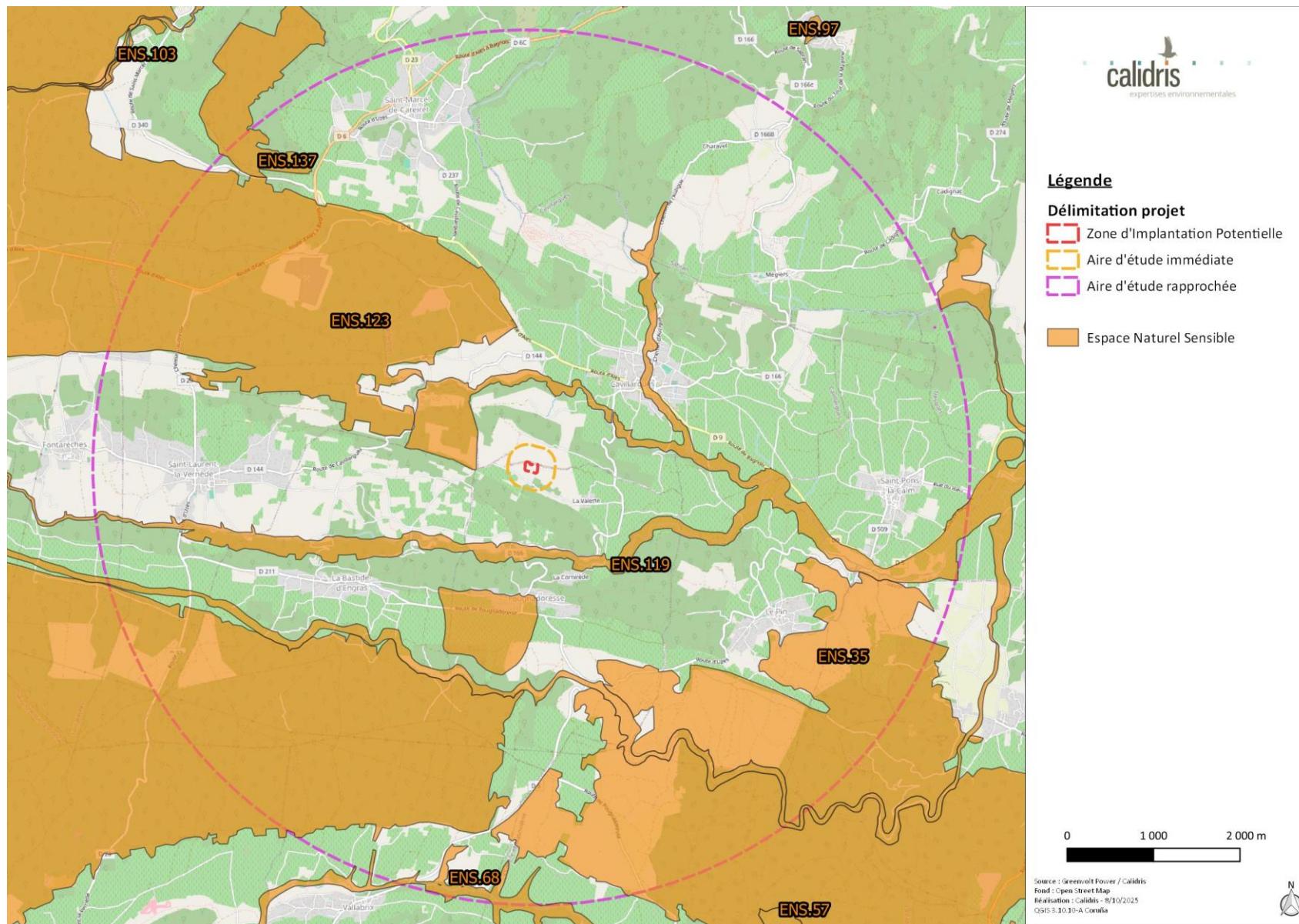
Cinq Espace Naturel Sensible (ENS) sont présents au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Tableau 12 : Autres zonages dans les aires d'étude du projet

Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Aire(s) d'étude concernée(s)
Espace Naturel Sensible				
Vallées de la Tave, de la Veyre et zones humides	562 m	ENS119	Aucune information n'est disponible sur l'INPN concernant ces zonages.	AER
Plateau de Lussan et Massifs Boisés	1,4 km	ENS123	Aucune information n'est disponible sur l'INPN concernant ces zonages.	AER
Massif boisée de la Valliguières	2,3 km	ENS35	Aucune information n'est disponible sur l'INPN concernant ces zonages.	AER
Bois de Cuègne	4,2 km	ENS137	Aucune information n'est disponible sur l'INPN concernant ces zonages.	AER
Vallée de l'Alzon et de la Seynes	4,4 km	ENS68	Aucune information n'est disponible sur l'INPN concernant ces zonages.	AER

Légende :

AER : Aire d'étude rapprochée



Carte 4 : Localisation autres zonages du patrimoine naturel (ENS) jusqu'à 5 km autour de la ZIP

1.1. Plan National d'Action (PNA)

Six PNA se situent dans les aires d'étude définies pour le projet. Parmi ceux-ci, un est présent dans la zone d'implantation potentielle. Ce PNA concerne le groupe des chiroptères. Ces espèces peuvent donc être présentes dans la zone d'implantation potentielle.

Les cinq autres PNA concernent la Cistude d'Europe, la Pie-grièche à tête rousse, le groupe des odonates, le Vautour Percnoptère et l'Aigle de Bonelli. Des interactions sont possibles entre ces espèces et la zone d'étude. Néanmoins, l'absence de plan d'eau et de cours d'eau dans la zone d'étude n'est pas favorable à la Cistude d'Europe.

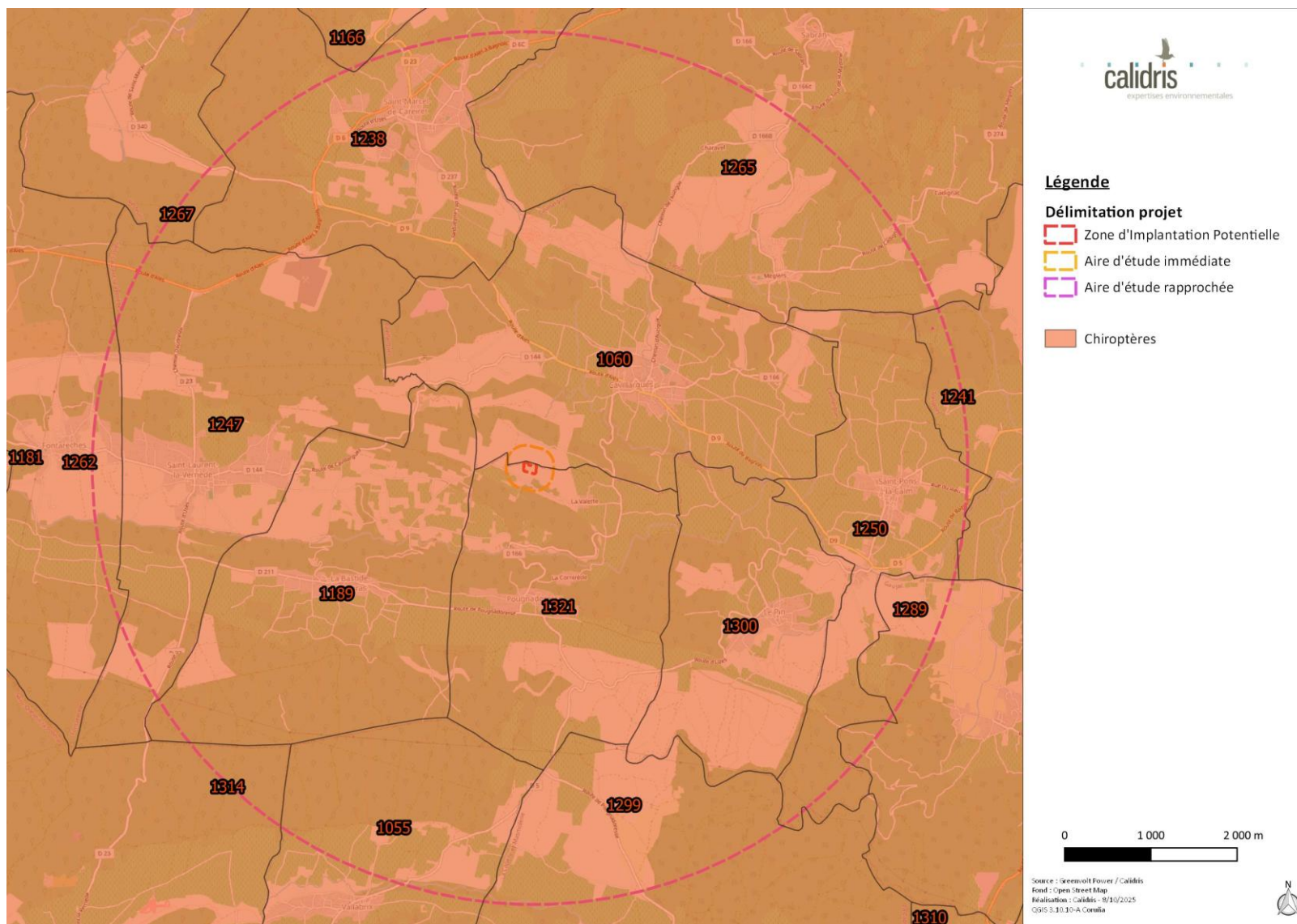
Tableau 13 : PNA dans les aires d'étude du projet

Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source DREAL Occitanie)	Aire(s) d'étude concernée(s)
Groupe des chiroptères	0 m	1321	Un seul groupe a motivé ce PNA : le groupe des chiroptères.	ZIP, AEI et AER
	12 m	1060		AEI et AER
	566 m	1189		AER
	1,4 km	1247		
	1,6 km	1300		
	2,2 km	1238		
	2,7 km	1265		
	2,8 km	1250		
	3 km	1055		
	3 km	1299		

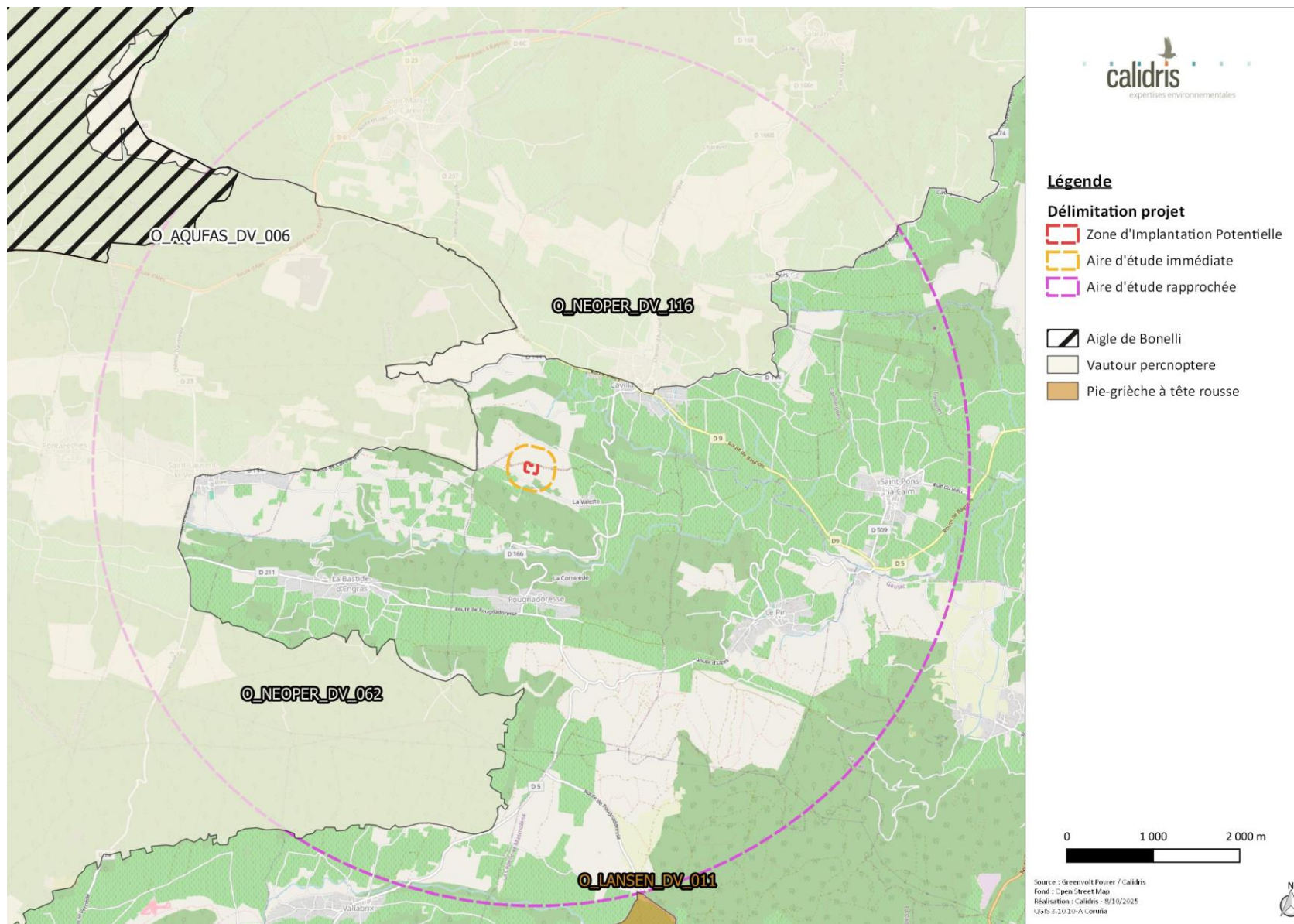
Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source DREAL Occitanie)	Aire(s) d'étude concernée(s)
	4,2 km	1289		
	4,2 km	1314		
	4,6 km	1241		
	4,6 km	1267		
	4,6 km	1262		
	4,9 km	1166		
Cistude d'Europe	3 km	R_EMYORB_TU_016	Une seule espèce a motivé ce PNA : la Cistude d'Europe.	AER
Pie-grièche à tête rousse	5 km	O_LANSEN_DV_011	Une seule espèce a motivé ce PNA : La Pie-grièche à tête rousse.	AER
Groupe des odonates	3 km	L_ODONAT_TU_141	Un seul groupe a motivé ce PNA : le groupe des odonates.	AER
	4,6 km	L_ODONAT_TU_099		
Vautour percnoptère	558 m	O_NEOPER_DV_062	Une seule espèce a motivé ce PNA : le Vautour Percnoptère.	AER
	1,1 km	O_NEOPER_DV_116		
Aigle de Bonelli	4,6 km	O_AQUFAS_DV_006	Une seule espèce a motivé ce PNA : l'Aigle de Bonelli.	AER

Légende :

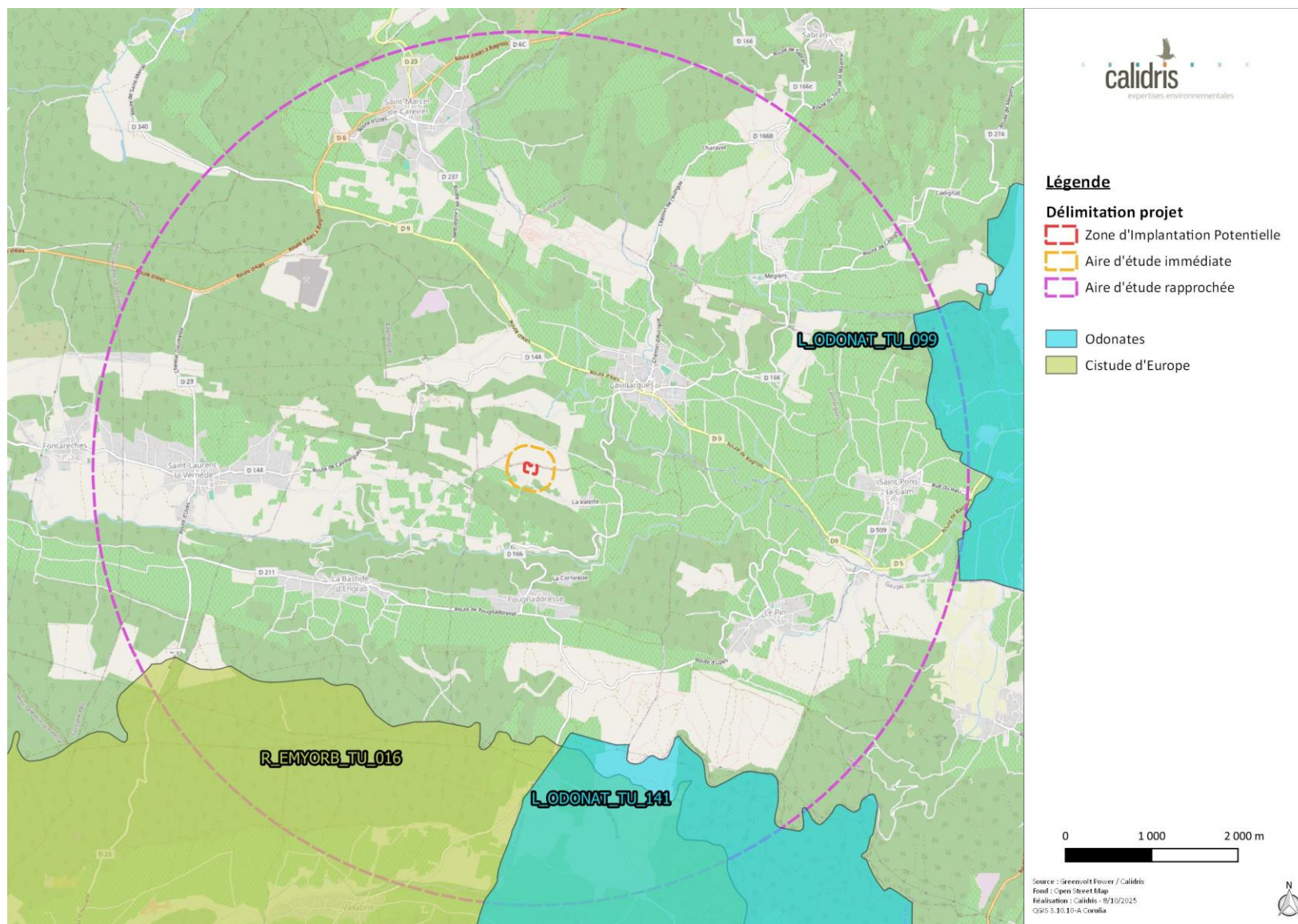
ZIP : Zone d'Implantation Potentielle / AEI : Aire d'étude immédiate / AER : Aire d'étude rapprochée



Carte 5 : Localisation du PNA concernant le groupe des Chiroptères dans l'aire d'étude rapprochée



Carte 6 : Localisation des PNA concernant l'avifaune dans l'aire d'étude rapprochée.



Carte 7 : Localisation des PNA concernant le groupe des Odonates et la Cistude d'Europe dans l'aire d'étude rapprochée

1.2. Synthèse

Le projet de parc photovoltaïque de Pugnadoresse s'inscrit dans un contexte écologique assez riche avec trois ZNIEFF (type I et II), une Zone Spéciale de Conservation, une Zone de Protection Spéciale, cinq ENS et six PNA (vingt-trois zones au total) présents au sein des aires d'études définies pour le projet.

Un PNA se trouve dans la ZIP. Les espèces répertoriées dans ces zonages feront donc l'objet d'une grande attention.

Les autres zonages plus éloignés présentent, pour partie, un intérêt chiroptérologique et avifaunistique. Des interactions entre les espèces de ces zonages et la zone d'implantation potentielle sont ainsi possibles. Les espèces concernées feront donc l'objet d'une attention particulière.

2. Habitats naturels et flore

2.1. Les habitats naturels et semi-naturels

Parmi les différents habitats recensés au sein du périmètre d'étude (ZIP + 100 mètres), trois présentent un enjeu de conservation.

Tableau 14 : Liste des habitats présents sur le périmètre d'étude et statuts

Habitats	Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	Surface (ha)	Surface (%)
Milieux forestiers et arbustifs								
Plantation d'arbuste	83.2	FB	-	-	-	-	3,62	38,84
Forêt de Chêne pubescent	41.714	G1.714	-	LC	NT	-	1,91	20,42

Habitats	Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	Surface (ha)	Surface (%)
Fourré caducifolié	31.39	F3.221	-	LC	-	-	1,15	12,34
Fourré à Genêt d'Espagne	32.A	F5.4	-	-	-	-	0,36	3,85
Haie	84.2	FA	-	-	-	-	0,33	3,52
Fourré d'Ormes	41.F	G1.A6	-	-	-	-	0,03	0,27

Milieux ouverts

Friche	87.2	I1.53	-	-	-	-	1,04	11,12
Pelouse à graminées subnitrophiles	34.81	E1.61	-	-	-	Oui	0,29	3,09
Pelouse à Brachypode penné	34.323	E1.263	-	VU	-	-	0,20	2,19
Fossé à Fougère aigle	31.863	E5.33	-	LC	-	-	0,02	0,17

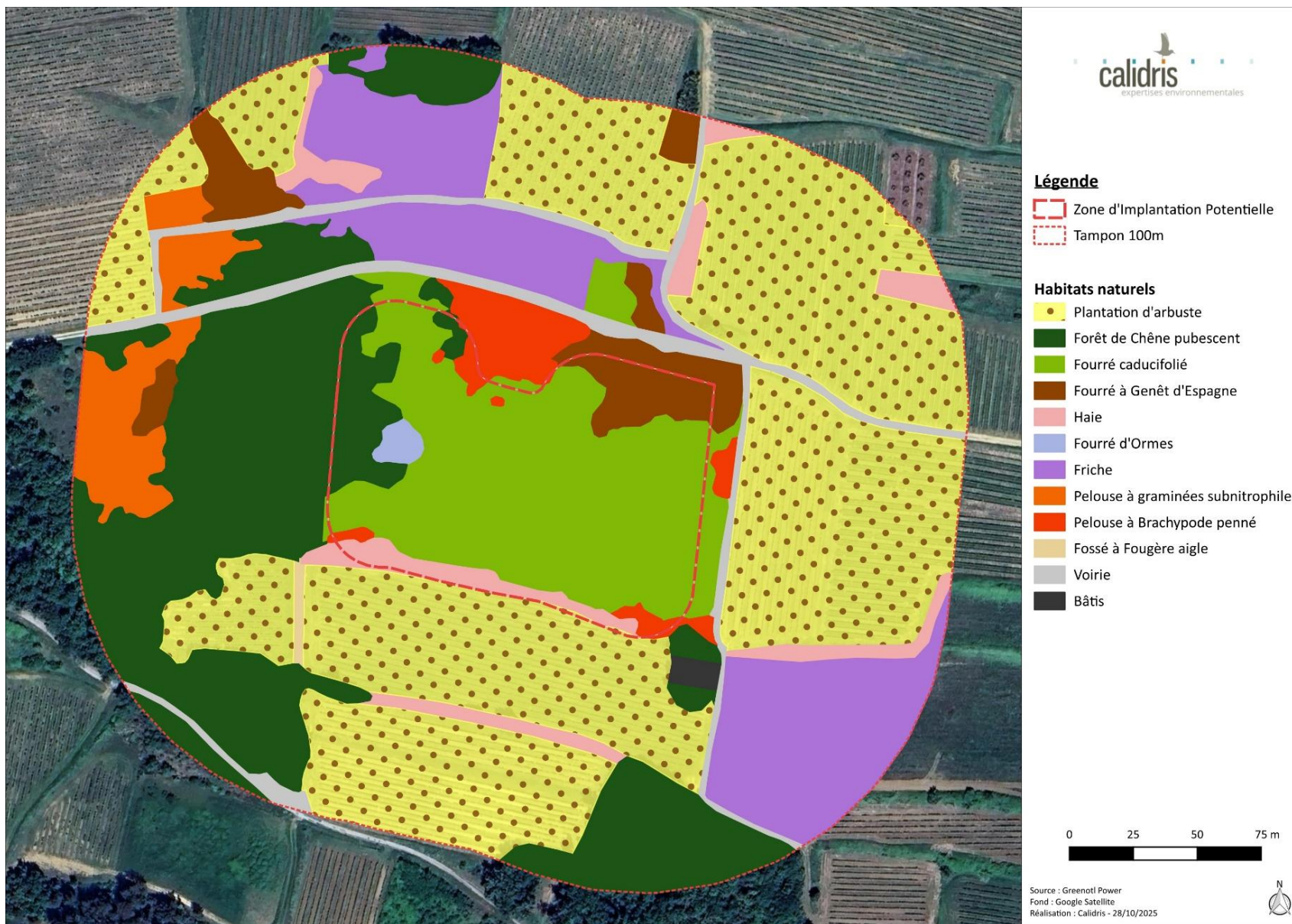
Milieux anthropisés

Voirie	86	J4	-	-	-	-	0,37	3,97
Bâtis	86	J1	-	-	-	-	0,02	0,24

Légende :

VU : Vulnérable / NT : Quasi menacé / LC : Préoccupation mineure.

Coloration rouge : Habitat à enjeu de conservation.



Carte 8 : Localisation des habitats naturels sur le périmètre d'étude

2.1.1. Description des habitats

Plantation d'arbustes

Plantation d'arbustes				Rattachement phytosociologique : -		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
83.2	FB	-	-	-	-	3,62 ha (38,84 %)
				Il s'agit de cultures arboricoles : principalement des vignobles ainsi qu'une parcelle occupée par une oliveraie. La gestion de ces parcelles varie et certaines d'entre elles présentent une strate herbacée. Cet habitat ne relève d'aucun enjeu particulier. Cortège : <i>Vitis vinifera</i>, <i>Olea europea</i>		

Forêt de Chêne pubescent

Forêt de Chêne pubescent				Rattachement phytosociologique : <i>Rubio peregrinae-Quercetum pubescentis</i>		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
41.714	G1.714	-	LC	NT	-	1,91 ha (20,42 %)
				Il s'agit d'une forêt dominée par le Chêne pubescent, <i>Quercus pubescens</i>. Ce boisement présente une strate arbustive dense et parfois impénétrable avec <i>Cornus sanguinea</i>, <i>Rubia peregrina</i>, <i>Lonicera periclymenum</i>. Il présente localement des faciès plus frais avec la présence de <i>Ulmus laevis</i> et <i>Populus alba</i>. Ce dernier est parfois dominant sur de très petites surfaces. Cet habitat en régression sur l'ensemble de son aire et classé NT sur la liste rouge des habitats européens présente un enjeu de conservation. Cortège : <i>Quercus pubescens</i>, <i>Quercus ilex</i>, <i>Populus alba</i>, <i>Lonicera periclymenum</i>, <i>Rubia peregrina</i>, <i>Prunus spinosa</i>, <i>Clematis flammula</i>, <i>Brachypodium pinnatum</i>		

Fourré caducifolié

Fourré caducifolié				Rattachement phytosociologique : <i>Rubus ulmifolii</i> - <i>Coriarietum myrtifoliae</i>		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
31.39	F3.221	-	LC	-	-	1,15 ha (12,34 %)
				Il s'agit de fourrés qui recolonisent la parcelle centrale à l'abandon. Cette formation est une étape dans la fermeture du milieu en l'absence de gestion. Elle est composée d'espèces ligneuses principalement lianescentes et arbustives, épineuses, formant une végétation dense et impénétrable. Elle est composée principalement de <i>Rubus canescens</i>, <i>Prunus spinosa</i>, <i>Clematis flammula</i>, <i>Cornus sanguinea</i>. De jeunes Chênes pubescents, <i>Quercus pubescens</i>, sont présents dans ces broussaillants et constituent une étape supplémentaire vers la formation de la chênaie. Entre ces fourrés une strate herbacée dominée par <i>Brachypodium pinnatum</i> (habitat décrit ci-dessous) est visible mais présente également une dynamique de fermeture. Au sud de la parcelle centrale une ancienne haie arbustive se devine, laquelle est envahie par les fourrés. On remarque également la présence d'alignement de vigne abandonnées au milieu des fourrés. Localement, ces fourrés sont dominés par le Genêt d'Espagne, <i>Spartium junceum</i>, dont l'habitat est décrit ci-dessous. Cet habitat ne relève d'aucun enjeu particulier.		
				Cortège : <i>Rubus canescens</i>, <i>Prunus spinosa</i>, <i>Clematis flammula</i>, <i>Cornus sanguinea</i>, <i>Lonicera periclymenum</i>, <i>Spartium junceum</i>, <i>Pteridium aquilinum</i>, <i>Vitis vinifera</i>, <i>Quercus pubescens</i>		

Fourré à Genêt d'Espagne

Fourré à Genêt d'Espagne				Rattachement phytosociologique : <i>Spartio juncei-Clematidetum vitalbae</i>		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
32.A	F5.4	-	-	-	-	0,36 ha (3,85 %)
				Il s'agit de fourrés dominés par le Genêt d'Espagne, <i>Spartium junceum</i>. Cet habitat est présent au nord-est de la parcelle centrale et ponctuellement dans les parcelles alentours. Cette espèce forme des végétations denses qui excluent la plupart des autres espèces. Il est ponctuellement accompagné de <i>Rubus canescens</i> et <i>Clematis flammula</i>. Cet habitat ne relève d'aucun enjeu particulier. Cortège : <i>Spartium junceum</i>, <i>Rubus canescens</i>, <i>Clematis flammula</i>		

Haie

Haie				Rattachement phytosociologique : -		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
84.2	FA	-	-	-	-	0,33 ha (3,52 %)
				Il s'agit des haies séparant les parcelles du périmètre d'étude. Elles présentent différentes structures : on retrouve principalement la haie arbustive basse, la haie arbustive basse sous futaie et la haie en taillis simple. Les différents types de haies sont décrits ci-dessous. La flore de ces haies s'apparente à des fourrés caducifoliés, parfois fortement dominée par la ronce, ou à une jeune chênaie. Cet habitat ne relève d'aucun enjeu particulier. Cortège : <i>Quercus pubescens</i>, <i>Quercus ilex</i>, <i>Rubus canescens</i>, <i>Prunus spinosa</i>, <i>Clematis vitalba</i>, <i>Pteridium aquilinum</i>		

Fourré d'Ormes

Fourré d'Ormes				Rattachement phytosociologique : -		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
41.F	G1.A6	-	-	-	-	0,03 ha (0,27 %)
				Il s'agit de fourrés composés de jeunes Ormes, <i>Ulmus laevis</i>, en lisière de la chênaie. L'Orme est un arbre hygrophile et peut-être marqueur de zone humide. Cet habitat ne relève d'aucun enjeu particulier. Cortège : <i>Ulmus laevis</i>		

Friche

Friche				Rattachement phytosociologique : -		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
87.2	I1.53	-	-	-	-	1,04 ha (11,12 %)
				Il s'agit de parcelles anciennement cultivées actuellement à l'abandon ou en jachère. Elles sont dominées par une strate herbacée non graminéoïde, composée d'un faible nombre d'espèces. Des espèces exotiques envahissantes sont très présentes sur ces parcelles comme <i>Bidens subalternans</i> et <i>Erigeron canadensis</i>. Cet habitat ne relève d'aucun enjeu particulier. Cortège : <i>Bidens subalternans</i>, <i>Erigeron canadensis</i>, <i>Plantago lanceolata</i>, <i>Chenopodium album</i>, <i>Helminthotheca echinoides</i>		

Pelouse à graminées subnitrophiles

Pelouse à graminées subnitrophiles			Rattachement phytosociologique : -			
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
34.81	E1.61	-	-	-	Oui	0,29 ha (3,09 %)
			Il s'agit d'une pelouse sèche dominée des graminées subnitrophiles. Les pelouses sèches sont des végétations présentant un caractère xérique important et dominées par des graminées pérennes ou annuelles. Elles présentent une proportion de sol nu importante et abritent une biodiversité animale et végétale riche et variées. Cet habitat est fréquent en situation post-culturelle. Sur le périmètre d'étude la strate herbacée est composée notamment de <i>Dactylis glomerata</i>, <i>Bituminaria bituminosa</i>. La strate arbustive présente des buissons de <i>Juniperus oxycedrus</i>. L'observation automnale de cette végétation peut influencer la perception de cet habitat. Cet habitat, en régression sur l'ensemble de son aire, est déterminant ZNIEFF pour la région Occitanie et présente un enjeu de conservation.			
			Cortège : <i>Dactylis glomerata</i>, <i>Bituminaria bituminosa</i>, <i>Juniperus oxycedrus</i>			

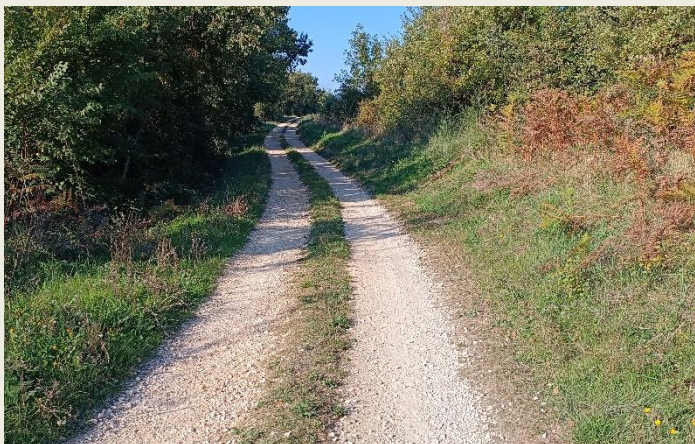
Pelouse à Brachypode penné

Pelouse à Brachypode penné				Rattachement phytosociologique : -		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
34.323	E1.263	-	VU	-	-	0,20 ha (2,19 %)
				Il s'agit d'une pelouse dominée par le Brachypode penné, <i>Brachypodium pinnatum</i>. Cette végétation est fréquente comme formation successive aux pelouses à Brome lorsque les activités de pâturages sont stoppées. Le Brachypode penné, espèce très sociale, concurrence alors le Brome dressé, <i>Bromopsis erecta</i>. Sur le périmètre d'étude, on retrouve cet habitat sur la parcelle centrale en mosaïque avec la chênaie et les fourrés caducifoliés. Certaines végétations de l'habitat E1.263 sont associées au code Natura 2000 6210, cependant les informations recueillies durant ces observations automnales n'ont pas permis de rattacher cette végétation à ce code. Des observations au printemps seraient nécessaires pour plus de précisions. Cet habitat, en régression sur l'ensemble de son aire et classé VU dans la liste rouge des habitats européens, présente un enjeu de conservation. Cortège : <i>Brachypodium pinnatum</i>, <i>Bituminaria bituminosa</i>, <i>Clinopodium nepeta</i>, <i>Festuca sp.</i>, <i>Erigeron canadensis</i>		

Fossé à Fougère aigle

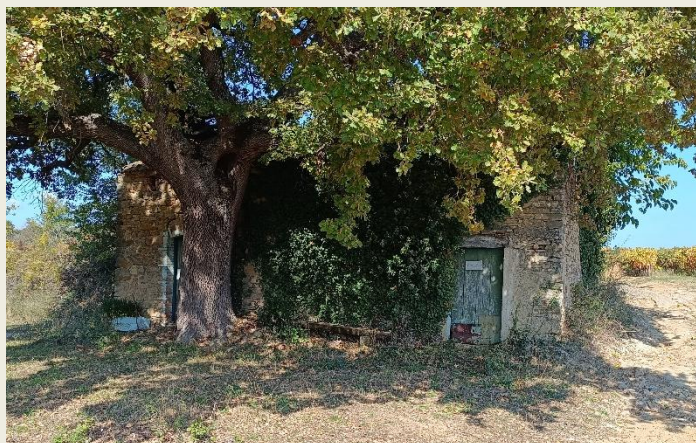
Fossé à Fougère aigle				Rattachement phytosociologique : -		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
31.863	E5.33	-	LC	-	-	0,02 ha (0,17 %)
				Il s'agit d'un fossé, au sud-ouest du périmètre d'étude dominé par la Fougère aigle, <i>Pteridium aquilinum</i>. Il est accompagné de <i>Cornus sanguinea</i>. Cet habitat ne relève d'aucun enjeu particulier. Cortège : <i>Pteridium aquilinum</i>, <i>Cornus sanguinea</i>		

Voirie

Voirie				Rattachement phytosociologique : -		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
86	J4.2	-	-	-	-	0,37 ha (3,97 %)
				Il s'agit de l'ensemble des axes de circulation, routes, chemins et leurs abords. Cet habitat ne relève d'aucun enjeu particulier.		

Bâtis

Bâtis				Rattachement phytosociologique : -		
Classification réglementaire et statut de conservation						Surface
Code Corine	Code EUNIS	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	
86	J1	-	-	-	-	0,02 ha (0,24 %)



Il s'agit d'une maison abandonnée au sud-est de la parcelle centrale, sous un chêne âgé. Cet habitat ne relève d'aucun enjeu particulier.

2.1.2. Caractérisation des haies et autres éléments



Carte 9 : Typologies des haies présentes sur le périmètre d'étude

2.1.3. Détermination des enjeux

Enjeu par habitat

Trois habitats à enjeu de conservation sont présents sur le périmètre d'étude, présentant des enjeux modérés à forts. Ces différents habitats sont localisés ci-après.

Tableau 15 : Enjeux concernant les habitats naturels et semi-naturels

Habitats	Code Natura 2000	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Habitat déterminant ZNIEFF	Enjeu
Plantation d'arbuste	-	-	-	-	Faible
Forêt de Chêne pubescent	-	LC	NT	-	Modéré
Fourré caducifolié	-	LC	-	-	Faible
Fourré à Genêt d'Espagne	-	-	-	-	Faible
Haie	-	-	-	-	Faible
Fourré d'Ormes	-	-	-	-	Faible
Friche	-	-	-	-	Faible
Pelouse à graminées subnitrophiles	-	-	-	Oui	Modéré
Pelouse à Brachypode penné	-	VU	-	-	Fort
Fossé à Fougère aigle	-	LC	-	-	Faible
Voirie	-	-	-	-	Faible
Bâtis	-	-	-	-	Faible

Légende :

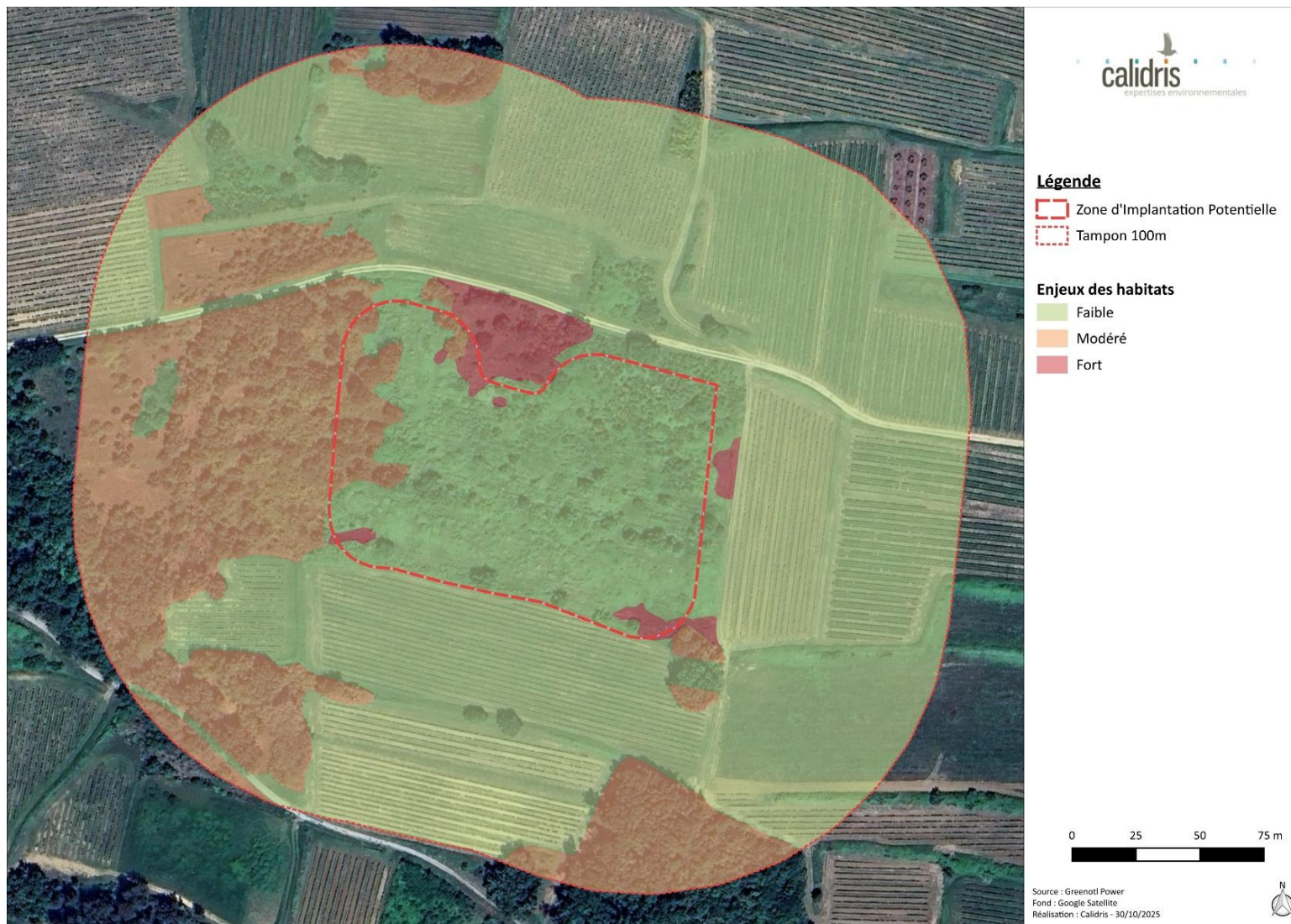
VU : Vulnérable / NT : Quasi menacé / LC : Préoccupation mineure.

Coloration rouge : Habitat à enjeu de conservation.



Carte 10 : Localisation des habitats naturels menacés sur le périmètre d'étude

2.1.4. Spatialisation des enjeux



Carte 11 : Localisation des enjeux pour les habitats naturels sur le périmètre d'étude

2.2. Flore

Au cours des sorties, 43 espèces végétales ont été observées sur le périmètre d'étude (cf. Annexe 1).

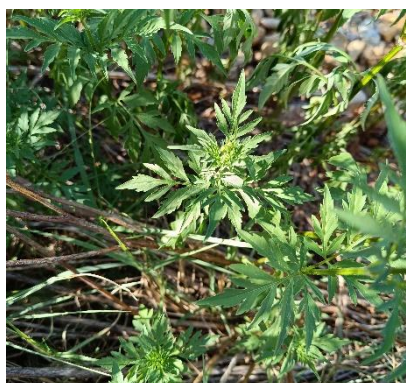
2.2.1. Flore invasive

Trois espèces végétales exotiques envahissantes ont été observées sur le périmètre d'étude :

-  *Bidens subalternans*, Bident à folioles subalternes : des centaines de pieds ont été observés dans une friche.
-  *Erigeron canadensis*, la Conyze du Canada : des centaines de pieds ont été observés dans une friche.
-  *Pyracantha coccinea*, le Buisson ardent : un pied a été observé en bordure de champs.

Bidens subalternans

Le Bident à folioles subalternes (*Bidens subalternans*) est originaire d'Amérique du Sud. Cette



espèce résiste très bien à la sécheresse ce qui lui permet de coloniser de nombreux milieux comme les ripisylves, les milieux agricoles et anthropisés. En Occitanie cette espèce est une adventice des vignes et de nombreux milieux agricoles. Elle peut être confondue avec l'Ambroisie. Elle produit de nombreux akènes qui sont dispersés par les animaux, l'homme ou le vent (Invmed.fr).

Erigeron canadensis

La Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) est une plante annuelle introduite d'Amérique du Nord à tige dressée pouvant aller jusqu'à 1 m. C'est une espèce nitrophile qui se développe sur des sols mésophiles riches en azote. Elle colonise abondamment les bords de route, voies ferrées, terres agricoles à l'abandon ainsi que les cultures, surtout sur des sols à texture grossière. Depuis quelques années l'espèce se développe également en dehors des habitats remaniés, notamment dans certains milieux littoraux.



Pyracantha coccinea



Le Buisson ardent est originaire d'Asie. En France, il colonise une diversité de milieux comme les berges et ripisylves, dunes côtières, plages de sable, Forêt et maquis, milieux anthropiques, prairies et pelouse sèches. Cette espèce entre en compétition avec les espèces indigènes et peut impacter des espèces rares et menacées en formant des végétations

denses. Ses fruits sont toxiques, il favorise la propagation de maladies affectant mes cultures de poires et pommes et augmente le risque d'incendies (Invmed.fr)

La carte suivante localise les zones de présence de ces espèces sur le périmètre d'étude.



Carte 12 : Localisation de la flore exotique envahissante sur le périmètre d'étude

2.2.2. Flore protégée

Aucune espèce de flore protégée n'a été observée sur le périmètre d'étude. A noter que le passage d'inventaire a été réalisée en dehors des périodes de floraison de la majorité des espèces.

2.2.3. Flore menacée

Aucune espèce de flore menacée n'a été observée sur le périmètre d'étude. A noter que le passage d'inventaire a été réalisée en dehors des périodes de floraison de la majorité des espèces.

2.2.4. Détermination des enjeux

Les 43 espèces végétales recensées sur le périmètre d'étude présentent un enjeu faible.

3. Avifaune

3.1. Consultation

Le site LPO de la région Occitanie (faune-Occitanie) ainsi que le site de Biodiv'Occitanie ont été consultés afin de recueillir les données des espèces d'oiseaux présentes sur la commune de Pognadoresse. La donnée la plus récente pour chaque espèce a été retenue. Sur la commune, quatre-vingt-quatre espèces d'oiseaux ont été répertoriées (cf. Annexe 3) dont vingt-neuf espèces présentent un enjeu de conservation (Tableau ci-dessous).

Il est important de noter qu'en raison d'une modification de l'utilisation des codes atlas (codes qui permettent l'attribution du statut de nidification), certaines espèces possiblement nicheuses apparaissent comme étant non nicheuses. Le nombre d'espèces menacées est ainsi sous-évalué.

Tableau 16 : Liste des espèces d'oiseaux à enjeu de conservation recensées sur la commune de Pognadoresse

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Nidification	Annexe. I directive "Oiseaux"	Liste rouge Europe	Protection Nationale	Liste rouge France			Liste rouge Occitanie
							Nicheurs	Hivernants	De passage	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2024	probable	A246	LC	Art. 3	LC	NAC	-	LC
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	1999	-	-	VU	-	CR	DD	NAd	CR
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2014	probable	A072	LC	Art. 3	LC	-	LC	LC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	NT	-	-	LC
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2024	probable	A084	LC	Art. 3	NT	-	NAd	EN
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2016	-	A082	LC	Art. 3	LC	NAC	NAd	EN
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2025	probable	-	LC	Art. 3	VU	NAd	NAd	NT
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	VU	-	-	LC

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Nidification	Annexe. I directive "Oiseaux"	Liste rouge Europe	Protection Nationale	Liste rouge France			Liste rouge Occitanie
							Nicheurs	Hivernants	De passage	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2024	certaine	-	LC	Art. 3	NT	NAd	NAd	LC
Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	2025	-	A095	LC	Art. 3	VU	-	NAd	VU
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	2023	probable	-	LC	Art. 3	NT	-	-	LC
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	2014	certaine	A302	NT	Art. 3	EN	-	-	VU
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	2024	probable	-	LC	-	LC	NAd	-	NT
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	2021	certaine	-	LC	Art. 3	LC	-	NAd	VU
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2014	certaine	-	LC	Art. 3	NT	-	DD	NT
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2024	certaine	-	LC	Art. 3	NT	-	DD	NT
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2019	certaine	-	NT	Art. 3	NT	-	DD	VU
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2014	-	A229	LC	Art. 3	VU	NAc	-	DD
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2024	-	A073	LC	Art. 3	LC	-	NAd	LC
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	2011	-	-	NT	-	LC	-	-	DD
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	-	-	NT
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	2014	probable	-	NT	Art. 3	VU	-	NAd	VU
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2024	-	A338	LC	Art. 3	NT	NAc	NAd	NT
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	2014	-	A255	LC	Art. 3	LC	-	NAd	VU
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	2025	-	A231	LC	Art. 3	NT	-	NAd	NT
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	VU	-	NAd	LC
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2015	certaine	-	LC	Art. 3	NT	NAd	NAd	NT
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2019	probable	-	VU	-	VU	-	NAc	NT

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Nidification	Annexe. I directive "Oiseaux"	Liste rouge Europe	Protection Nationale	Liste rouge France			Liste rouge Occitanie
							Nicheurs	Hivernants	De passage	
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	VU	NAd	NAd	NT

Légende :

EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacée / LC : Préoccupation mineure / NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis) / DD : données insuffisantes.

3.2. Analyse de la zone d'étude

D'après les inventaires botaniques, la zone d'implantation potentielle est constituée d'un milieu semi-ouvert assez dense de fourré caducifolié. La ZIP est bordée par des fourrés à Genêt d'Espagne, des pelouses et une forêt de Chêne pubescent. La ZIP s'inscrit dans un secteur agricole présentant des parcelles en jachère et des cultures arboricoles.

Ces milieux permettent la présence d'un cortège d'oiseaux diversifiés. Les possibilités de nidification sont multiples et sont possibles autant au sol, au sein pelouses, qu'en hauteur au sein des strates arbustives et des boisements. Néanmoins, les boisements présents sont de faible superficie et présente peu d'arbre sénescents. Les arbres sont globalement de faible diamètre, néanmoins, quelques-uns présentent des troncs plus larges pouvant former des cavités. Les milieux ouverts et semi-ouverts permettent la chasse et l'alimentation des oiseaux. La halte, le stationnement et le repos des oiseaux est également possible.

Parmi les espèces à enjeu de conservation connues sur la commune de Pugnadoresse, pourraient nicher au sein de la ZIP. En effet, les milieux de fourrés denses pourraient accueillir la nidification du Chardonneret élégant, de la Fauvette mélanocéphale, la Fauvette pitchou, la Pie-grièche à tête rousse, la Pie-grièche écorcheur, et du Serin cini. La présence de milieux plus ouverts de pelouses au sein de la ZIP favorise la présence d'espèces pouvant nicher au sol ou au sein d'une strate herbacée haute (Alouette lulu, Bouscarle de Cetti, Cisticole des joncs, Pipit rousseline, Tarier pâle). De plus la forêt de Chêne pubescent favorise la présence d'espèces arboricoles (Geai des chênes, Pic vert, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe). Néanmoins, les possibilités de nidification sont restreintes du fait de la faible superficie du boisement.

L'aire d'étude immédiate offre des possibilités de nidification supplémentaires, notamment pour les espèces inféodées aux milieux agricoles et les espèces nichant au sol (Busard cendré et Perdrix rouge). Les milieux ouverts présents dans l'aire d'étude immédiate présentent une superficie favorable à la nidification de davantage d'espèces. Par ailleurs, la présence d'un bâti dans l'aire d'étude immédiate est favorable à la nidification des espèces cavernicoles anthropophiles telles que le Faucon crécerelle, le Faucon crécerellette, l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique et le Martinet noir.

De manière générale, les milieux ouverts et semi-ouverts de la zone d'étude sont favorables à la chasse des rapaces (les busards, milans, faucons etc.) et à l'alimentation des espèces.

Tableau 17 : Possibilité de nidification sur la zone d'étude des espèces à enjeu recensées sur la commune d'après la bibliographie

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Nidification	Possibilité de nidification sur la ZIP	Possibilité de nidification sur l'AEI
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2024	probable	Oui	Oui
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	1999	-	Non	Non
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2014	probable	Non	Non
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	2024	probable	Oui	Oui
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2024	probable	Non	Oui
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2016	-	Non	Non
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2025	probable	Oui	Oui
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	2024	probable	Oui	Oui
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2024	certaine	Non	Oui
Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	2025	-	Non	Oui
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	2023	probable	Oui	Oui
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	2014	certaine	Oui	Oui
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	2024	probable	Oui	Oui
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	2021	certaine	Non	Non
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2014	certaine	Non	Oui
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2024	certaine	Non	Oui
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2019	certaine	Non	Oui
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2014	-	Non	Non
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2024	-	Non	Non
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	2011	-	Non	Oui
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2024	probable	Oui	Oui
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	2014	probable	Oui	Oui
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2024	-	Oui	Oui
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	2014	-	Oui	Oui
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	2025	-	Non	Non
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2024	probable	Oui	Oui
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2015	certaine	Oui	Oui
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2019	probable	Oui	Oui
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	2024	probable	Oui	Oui

4. Chiroptères

4.1. Consultation

Les sites de la LPO (faune-Occitanie) et de Biodiv'Occitanie ont été consultés afin de recueillir les données des espèces de chiroptères présentes sur la commune de Pognadoresse. Sur la commune, aucune espèce de chiroptère n'a été recensée.

4.2. Analyse de la zone d'étude

Du fait de la complexité technique des inventaires des chiroptères, il est très probable que des espèces de chiroptères occupent la commune de Pognadoresse mais qu'elles n'aient pas été recensées. De plus, la zone d'étude se situe au sein du PNA en faveur des chiroptères.

La zone d'étude est composée de secteur ouverts à semi-ouverts présentant des corridors boisés et arbustifs favorables au transit et à la chasse des chiroptères. Les boisements présents dans l'aire d'étude immédiate pourraient accueillir des chiroptères en gîtes mais ces possibilités se limiteraient aux arbres les plus sénescents, présentant des décollements d'écorces et des cavités. Les habitats présents dans la ZIP sont favorables à l'activité de chasse et au transit des espèces. La présence d'un bâti au sein de l'aire d'étude immédiate est favorable au gîte des espèces cavernicoles.

5. Autre faune

Les sites de la LPO (faune-Occitanie) et de Biodiv'Occitanie ont été consultés afin de recueillir les données des espèces d'autre faune présentes sur la commune de Pognadoresse. La donnée la plus récente pour chaque espèce a été retenue.

5.1. Mammifères (hors chiroptères)

5.1.1. Consultation

Sur la commune, une seule espèce de mammifères a été répertoriée : le Lièvre d'Europe (cf. Annexe 2). Cette espèce ne présente pas d'enjeu de conservation particulier et n'est pas protégée.

Tableau 18 : Liste des espèces de mammifères (hors chiroptères) recensées sur la commune de Pognadoresse

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Annexe II Directive « Habitats »	Liste Rouge Europe	Protection Nationale	Liste Rouge France	Espèces déterminantes ZNIEFF
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	2020	-	LC	-	LC	-

Légende : LC : Préoccupation mineure.

5.1.2. Analyse de la zone d'étude

Malgré l'absence d'espèce à enjeu de conservation et/ou protégée sur la commune de Pognadoresse d'après la bibliographie, la zone d'étude présente une mosaïque d'habitat favorable à diverses espèces de mammifères. En l'état actuelle des connaissances, il n'est pas possible de statuer sur les populations d'espèces à enjeu et/ou protégées potentiellement présentes au sein de la zone d'étude.

5.2. Amphibiens

5.2.1. Consultation

Sur la commune, quatre espèces d'amphibiens ont été répertoriées. Parmi celles-ci, une espèce est menacée et toutes sont protégées (Tableau ci-dessous).

Tableau 19 : Liste des espèces d'amphibiens à enjeu de conservation et protégées recensées sur la commune de Pognadoresse

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Annexe II directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Espèces déterminantes ZNIEFF
Complexe des grenouilles vertes	<i>Pelophylax</i> sp.	2024	-	LC	Art. 2	NT	-
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	2024	-	LC	Art. 2	LC	-
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	1999	-	LC	Art. 2	LC	-
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	2003	-	LC	Art. 3	LC	-

Légende :

NT : Quasi menacée / LC : Préoccupation mineure.

Coloration rouge : espèce à enjeu de conservation.

5.2.2. Analyse de la zone d'étude

La zone d'étude est constituée de milieux agricoles ouverts, des milieux semi-ouverts et de boisements. Par ailleurs, le secteur est ponctué de fossés.

Le Crapaud calamite est une espèce qui se reproduit au sein de mare temporaire ou permanente de faible profondeur et qui occupe les milieux ouverts au cours de son cycle biologique, pour le repos, le transit et l'hivernage. La présence d'ornières créées par l'activité agricole permettrait la reproduction du Crapaud calamite. Les milieux ouverts dépourvus de végétations denses sont alors propices à la présence de l'espèce. La végétation au sein de la ZIP est dense et composée de fourrés peu propices, en l'état, à la présence du Crapaud calamite.

Le complexe des grenouilles vertes est constitué d'espèces qui se cantonnent au plan d'eau au cours de leur cycle biologique. La présence de ce groupe d'espèce sur la zone d'étude est donc conditionnée par la présence de plan d'eau qui serait favorable à leur reproduction. En l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de conclure sur la potentielle présence d'individus appartenant au complexe des grenouilles vertes sur la zone d'étude. Néanmoins, la ZIP ne comporte pas de plan d'eau favorable à cette espèce.

Le Pélodyte ponctué est une espèce pouvant occuper une pluralité de milieux : autant les milieux ouverts que les boisements, dès lors que des caches sont disponibles. L'espèce se reproduit au sein de milieux humides temporaires, permanents, courants ou stagnants. La présence d'ornières créées par l'activité agricole permettrait la reproduction du Pélodyte ponctué. De plus, les fossés

présents au sein de la zone d'étude favorisent la reproduction de l'espèce. Dès lors, les habitats de la zone d'étude sont propices à la présence de l'espèce.

Le Triton palmé a un domaine vital assez restreint et sa présence est largement influencée par la présence d'entité boisés (forêts, haies, bosquets, végétations denses). Au cours de sa phase terrestre, le Triton palmé se réfugie sous des amas de végétaux, des tas de pierres, etc. La végétation dense de la ZIP est donc propice à la présence du Triton palmé.

5.3. Reptiles

5.3.1. Consultation

Sur la commune, deux espèces de reptiles ont été répertoriées. Toutes ces espèces sont protégées et une seule présente un enjeu de conservation. (Tableau ci-dessous).

Tableau 20 : Liste des espèces de reptiles à enjeu de conservation et protégées recensées sur la commune de Pognadoresse

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Annexe II directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Espèces déterminantes ZNIEFF
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	2024	-	LC	Art. 2	NT	-
Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	2024	-	LC	Art. 3	LC	Oui

Légende :

NT : Quasi menacée / LC : Préoccupation mineure.

Coloration rouge : espèce à enjeu de conservation.

5.3.2. Analyse de la zone d'étude

Les espèces de reptiles présentes sur la commune de Saint-Jean-de-Serre sont spécialistes (Couleuvre vipérine) et ubiquistes (Seps strié).

La Couleuvre vipérine est une espèce aquatique, inféodée au cours d'eau. L'espèce occupe le lit des cours d'eau ainsi que les berges pour sa thermorégulation. Aucun cours d'eau n'est présent au sein de la zone d'étude, ainsi l'espèce ne peut être présente au sein de la zone d'étude.

Le Seps strié fréquente une large gamme d'habitats secs (garrigues, friches sèches, vergers). Les friches et cultures arboricoles de l'aire d'étude immédiate sont donc propices à la présence de l'espèce. Les milieux de fourrés denses composant la zone d'implantation potentielle sont moins favorables à la présence du Seps strié, néanmoins l'espèce peut se réfugier au sein de cette végétation.

5.4. Insectes et arachnides

5.4.1. Consultation

Lépidoptères

Sur la commune, trois espèces de lépidoptères sont répertoriées. Aucune d'entre-elle n'est protégée ni menacée.

Tableau 21 : Liste des espèces de lépidoptères recensées sur la commune de Pognadoresse

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Annexe II directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Occitanie
Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	2018		LC		LC	LC
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	2018		LC		LC	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	2024		LC		LC	LC

Légende : LC : Préoccupation mineure.

Odonates

Sur la commune, cinq espèces d'odonates sont répertoriées (cf. Annexe 4). Aucune d'entre-elle n'est protégée ni menacée.

Tableau 22 : Liste des espèces d'odonates recensées sur la commune de Pognadoresse

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Annexe II directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Domaine méditerranéen	Liste rouge Occitanie
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	2005	-	LC	-	LC	LC	LC
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	2016	-	LC	-	LC	LC	LC
Caloptéryx vierge méridional	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	2016	-	-	-	-	-	LC
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	2024	-	LC	-	LC	LC	LC
Petite Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrosoma nymphula</i>	2016	-	LC	-	LC	LC	LC

Légende : LC : Préoccupation mineure.

Orthoptères

Sur la commune, aucune espèce d'orthoptères n'a été recensée.

Araignées

Sur la commune, aucune espèce d'Araignées n'a été recensée.

5.4.2. Analyse de la zone d'étude

Malgré l'absence d'espèce à enjeu de conservation et/ou protégée sur la commune de Pognadoresse d'après la bibliographie, la zone d'étude présente une mosaïque d'habitat favorable à diverses espèces d'insectes et d'arachnides. En l'état actuelle des connaissances, il n'est pas possible de statuer sur les populations d'espèces à enjeu et/ou protégées potentiellement présentes au sein de la zone d'étude.



PRISE EN COMPTE DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

1. À l'échelle régionale

Le SRADDET (Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie a été adopté par l'Assemblée régionale le 30 juin 2022 puis approuvé par le préfet de région le 14 septembre 2022. Afin d'intégrer les récentes évolutions législatives et notamment les dispositions de la Loi Climat et Résilience relatives à la lutte contre l'artificialisation des sols, la Région a lancé une procédure de modification du SRADDET le 9 février 2023. Ce document intégrera notamment les SRCE pour la région et la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB) permettra d'appuyer leur mise en œuvre. En attendant, il décline les objectifs du SRCE de la région Occitanie jusqu'en 2040 qui reste donc toujours d'actualité en attendant d'être complété par la SrB.

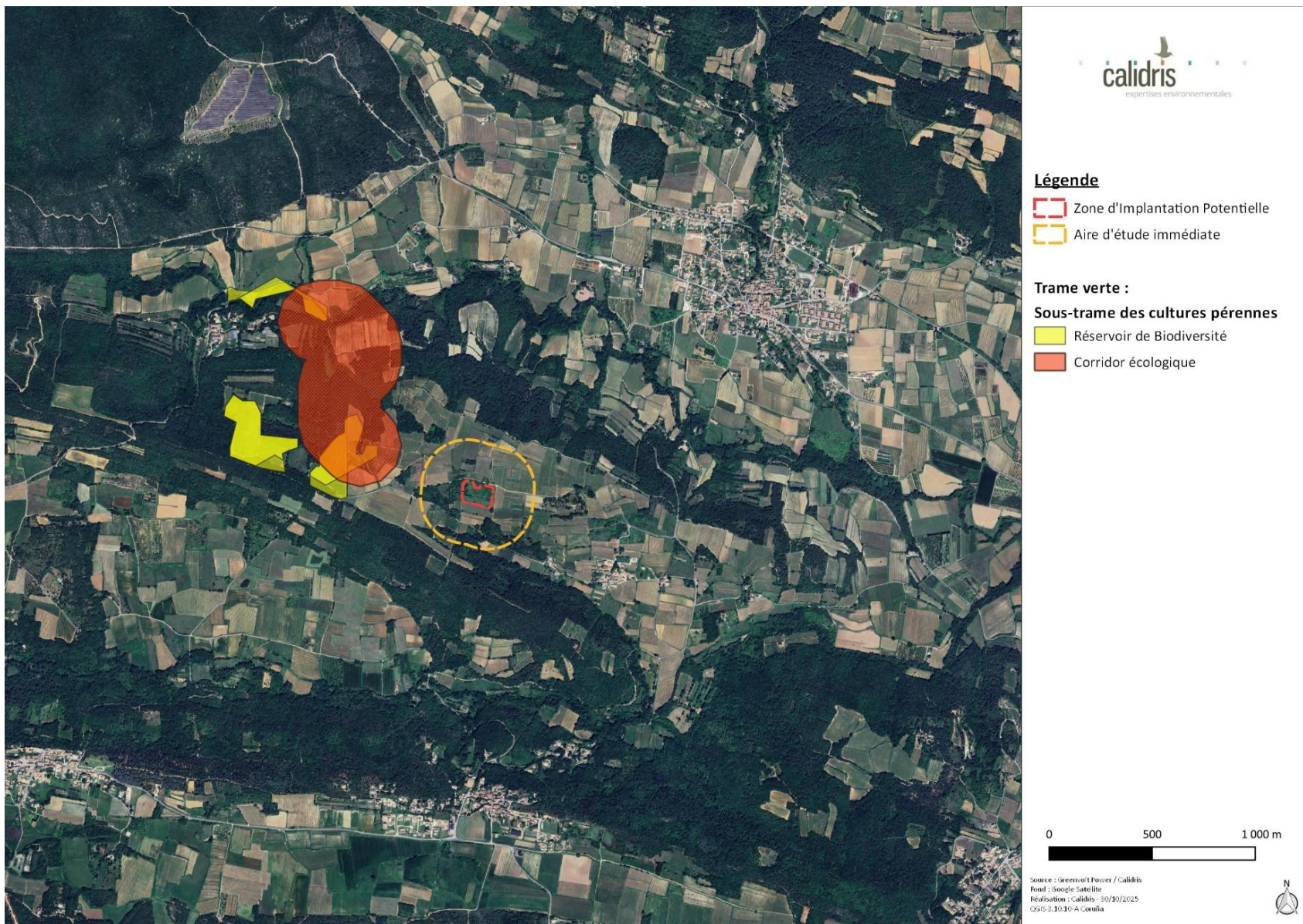
Les éléments relatifs au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Occitanie sont accessibles via la plateforme interactive de la DREAL Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-r2017.html>). Le SRCE correspond à la cartographie régionale de la Trame Verte et Bleue : les cartes identifient les continuités écologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). Ces dernières sont constituées de réservoirs (zones où la biodiversité est la plus riche) reliés par des corridors écologiques facilitant ainsi le déplacement des espèces. Les objectifs du SRCE sont :

-  Réduire la fragmentation et la vulnérabilité des espaces naturels
-  Identifier les espaces importants pour la biodiversité et les relier par des corridors écologiques
-  Rétablir la fonctionnalité écologique c'est-à-dire :
 - Faciliter les échanges génétiques entre populations ;
 - Prendre en compte la biologie des espèces migratrices ;
 - Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces ;
 - Atteindre ou conserver le bon état écologique des eaux de surface ;
 - Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

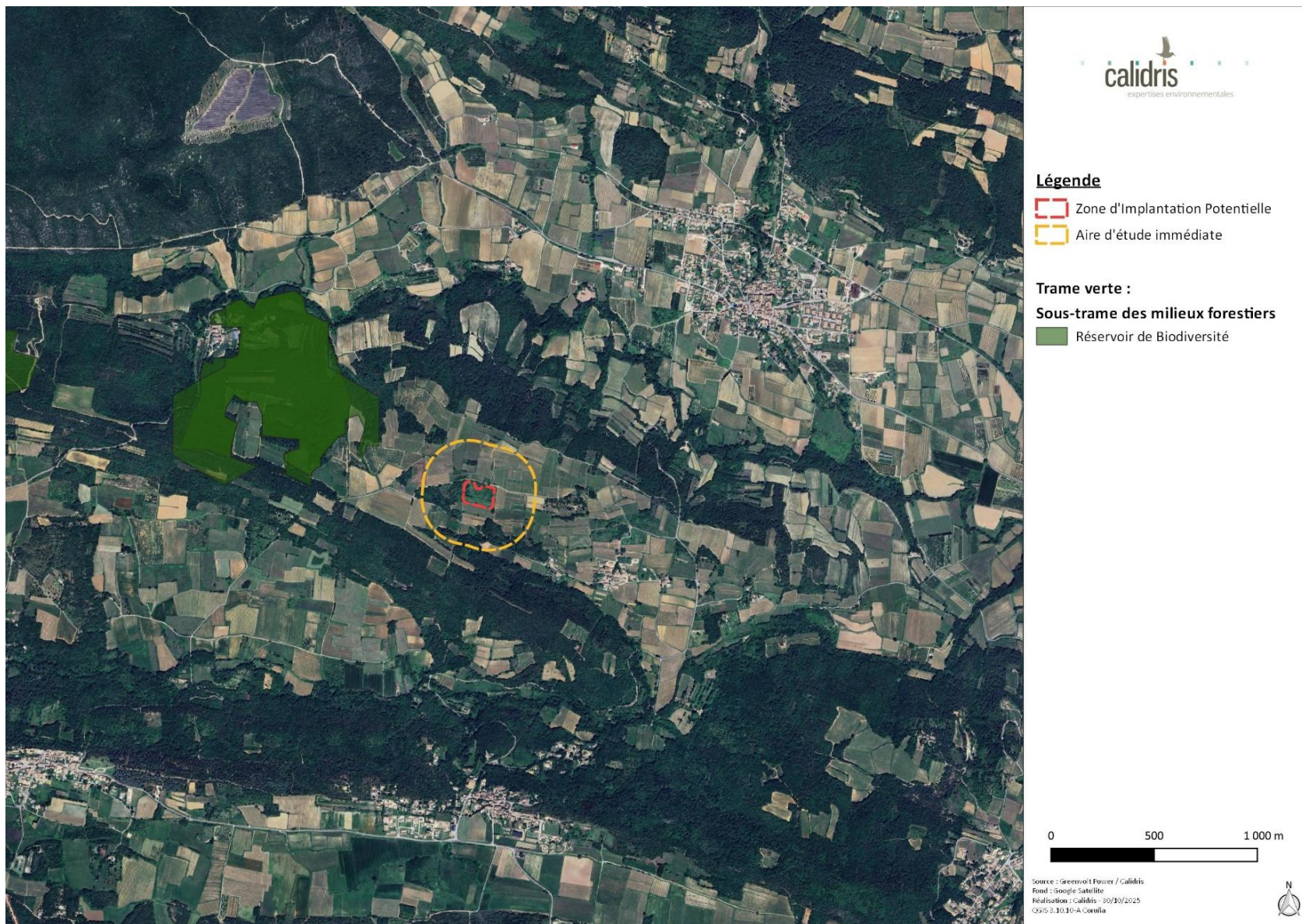
Trois sous-éléments de la Trame verte, la sous-trame des milieux forestiers, la sous-trame des milieux semi-ouverts, la sous-trame des cultures pérennes, sont présents à proximité de la zone d'étude et contiennent chacun des réservoirs de biodiversité. De plus, on constate la présence de corridors écologiques pour les sous-trames des cultures pérennes et des milieux semi-ouverts.

Deux sous-éléments de la trame bleue, la sous-trame des milieux humides et la sous-trame des cours d'eau sont présents aux seins de l'aire d'étude rapproché, à proximité de la zone d'étude. On y retrouve des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux humides ainsi que des corridors écologiques de la sous-trame des cours d'eau.

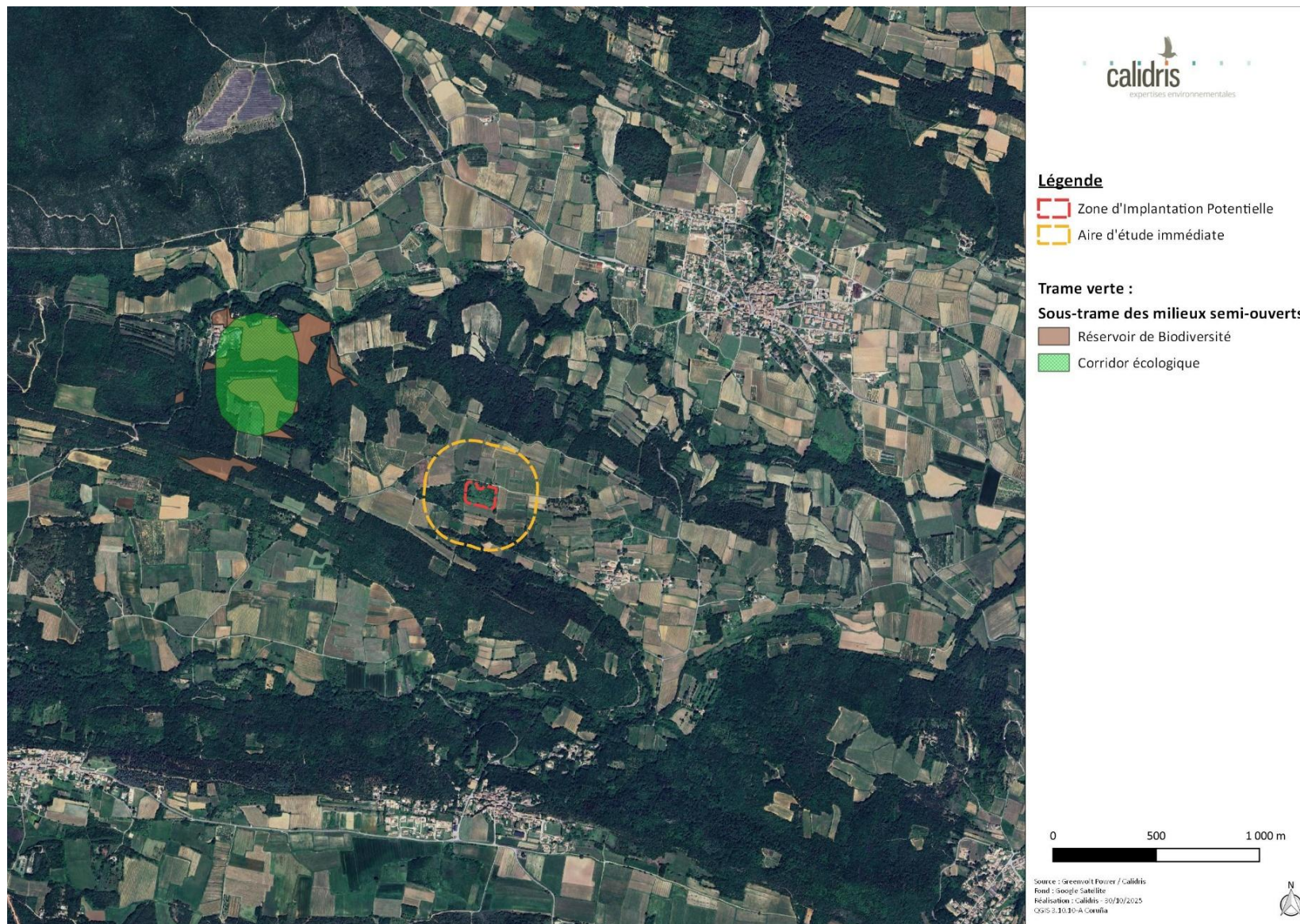
La carte ci-après permet de visualiser les trames vertes et bleues identifiées par le SRCE sur la zone d'étude et ses alentours.



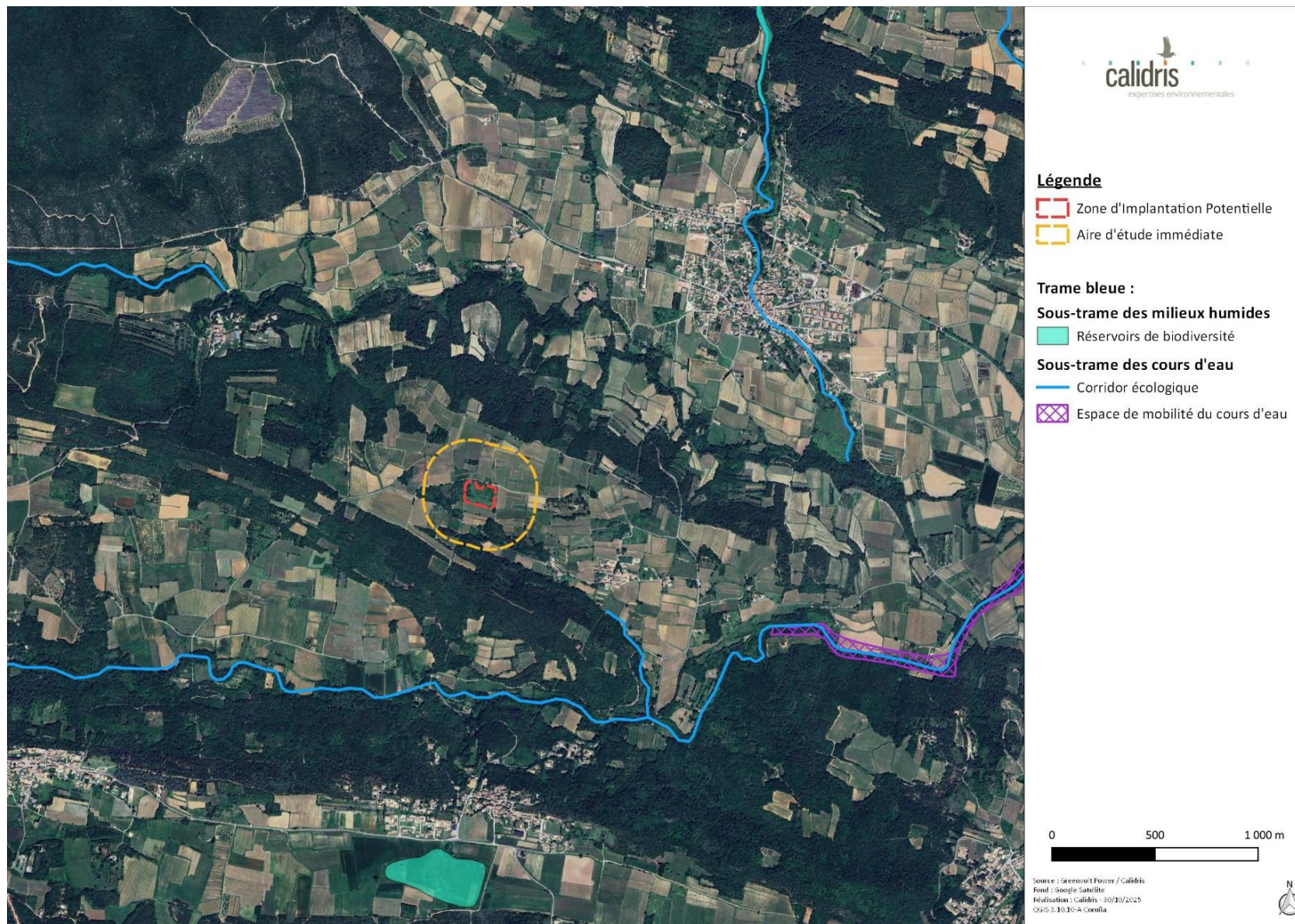
Carte 13 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la sous-trame des cultures pérennes (trame verte) à l'échelle régionale



Carte 14 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la sous-trame des milieux forestiers (trame verte) à l'échelle régionale



Carte 15 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la sous-trame des milieux semi-ouverts (trame verte) à l'échelle régionale



Carte 16 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la trame bleue à l'échelle régionale

ANNEXES

Annexe 1 : Liste non exhaustive des plantes observées sur le périmètre d'étude

Nom scientifique	Annexe. II Directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Protection régionale	Déterminante ZNIEFF Occitanie
<i>Agrimonia eupatoria</i>		LC		LC		
<i>Bidens subalternans</i>				NA		
<i>Bituminaria bituminosa</i>				LC		
<i>Brachypodium pinnatum</i>				DD		
<i>Castanea sativa</i>		LC		LC		
<i>Chenopodium album</i>				LC		
<i>Clematis flammula</i>				LC		
<i>Clinopodium nepeta</i>				LC		
<i>Cornus sanguinea</i>				LC		
<i>Dactylis glomerata</i>				LC		
<i>Daucus carota</i>		LC		LC		
<i>Erigeron acris</i>				LC		
<i>Erigeron canadensis</i>				NA		
<i>Euphorbia serrata</i>				LC		
<i>Festuca sp.</i>						
<i>Hedera helix</i>		LC		LC		
<i>Helminthotheca echioides</i>				LC		
<i>Hypericum perforatum</i>		LC		LC		
<i>Juniperus oxycedrus</i>		LC		LC		
<i>Ligustrum vulgare</i>				LC		
<i>Lonicera periclymenum</i>				LC		
<i>Lotus hirsutus</i>				LC		
<i>Olea europaea</i>		DD		LC		
<i>Origanum vulgare</i>		LC		LC		

Nom scientifique	Annexe. II Directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Protection régionale	Déterminante ZNIEFF Occitanie
<i>Petrorhagia saxifraga</i>				LC		
<i>Picris hieracioides</i>				LC		
<i>Plantago argentea</i>				LC		
<i>Plantago lanceolata</i>		LC		LC		
<i>Populus alba</i>		LC		LC		
<i>Portulaca oleracea</i>				LC		
<i>Prunus spinosa</i>		LC		LC		
<i>Pteridium aquilinum</i>		LC		LC		
<i>Pyracantha coccinea</i>				DD		
<i>Quercus ilex</i>		LC		LC		
<i>Quercus pubescens</i>		LC		LC		
<i>Rubia peregrina</i>				LC		
<i>Rubus canescens</i>				LC		
<i>Scabiosa atropurpurea</i>				LC		
<i>Silene vulgaris</i>				LC		
<i>Spartium junceum</i>				LC		
<i>Tamarix gallica</i>		LC		LC		
<i>Ulmus laevis</i>		DD		LC		
<i>Vitis vinifera</i>		LC		LC		

Légende :

LC : Préoccupation mineure / DD : Données manquantes / NA : Non applicable

Annexe 2 : Liste des espèces végétales et habitats associés

Nom scientifique	Plantation d'arbuste	Forêt de Chêne pubescent	Fourré caducifolié	Fourré à Genêt d'Espagne	Haie	Fourré d'Ormes	Friche	Pelouse à graminées subnitrophiles	Pelouse à Brachypode penné	Fossé à Fougère aigle
<i>Agrimonia eupatoria</i>			X							
<i>Bidens subalternans</i>							X			
<i>Bituminaria bituminosa</i>			X					X	X	
<i>Brachypodium pinnatum</i>		X							X	
<i>Castanea sativa</i>		X								
<i>Chenopodium album</i>							X			
<i>Clematis flammula</i>		X	X	X	X					
<i>Clinopodium nepeta</i>									X	
<i>Cornus sanguinea</i>		X	X							X
<i>Dactylis glomerata</i>								X		
<i>Daucus carota</i>			X							
<i>Erigeron acris</i>							X			
<i>Erigeron canadensis</i>							X			
<i>Euphorbia serrata</i>									X	

Nom scientifique	Plantation d'arbuste	Forêt de Chêne pubescent	Fourré caducifolié	Fourré à Genêt d'Espagne	Haie	Fourré d'Ormes	Friche	Pelouse à graminées subnitrophiles	Pelouse à Brachypode penné	Fossé à Fougère aigle
<i>Festuca sp.</i>									X	
<i>Hedera helix</i>		X				X				
<i>Helminthotheca echinoides</i>							X			
<i>Hypericum perforatum</i>								X	X	
<i>Juniperus oxycedrus</i>								X		
<i>Ligustrum vulgare</i>			X		X					
<i>Lonicera periclymenum</i>		X	X		X					
<i>Lotus hirsutus</i>		X								
<i>Olea europaea</i>	X									
<i>Origanum vulgare</i>								X	X	
<i>Petrorhagia saxifraga</i>	X									
<i>Picris hieracioides</i>			X							
<i>Plantago argentea</i>								X	X	
<i>Plantago lanceolata</i>							X	X		
<i>Populus alba</i>		X								

Nom scientifique	Plantation d'arbuste	Forêt de Chêne pubescent	Fourré caducifolié	Fourré à Genêt d'Espagne	Haie	Fourré d'Ormes	Friche	Pelouse à graminées subnitrophiles	Pelouse à Brachypode penné	Fossé à Fougère aigle
<i>Portulaca oleracea</i>	X									
<i>Prunus spinosa</i>		X	X							
<i>Pteridium aquilinum</i>		X	X		X					X
<i>Pyracantha coccinea</i>							X			
<i>Quercus ilex</i>		X			X					
<i>Quercus pubescens</i>		X	X		X					
<i>Rubia peregrina</i>		X								
<i>Rubus canescens</i>		X	X	X	X					
<i>Scabiosa atropurpurea</i>							X			
<i>Silene vulgaris</i>	X									
<i>Spartium junceum</i>			X	X	X					
<i>Tamarix gallica</i>	X									
<i>Ulmus laevis</i>		X				X				
<i>Vitis vinifera</i>	X		X							

Annexe 3 : Liste des espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Pognadoresse

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Nidification	Annexe. I directive "Oiseaux"	Liste rouge Europe	Protection Nationale	France			Liste rouge Occitanie
							Nicheurs	Hivernants	De passage	
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	2016	-	-	LC	Art. 3	LC	NAc	-	VU
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2004	-	-	LC	-	NT	LC	NAd	LC
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2024	probable	A246	LC	Art. 3	LC	NAc	-	LC
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	1999	-	-	VU	-	CR	DD	NAd	CR
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	2023	-	-	LC	Art. 3	LC	NAd	-	LC
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2014	probable	A072	LC	Art. 3	LC	-	LC	LC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	NT	-	-	LC
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2016	-	-	LC	Art. 3	EN	-	NAc	EN
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2016	-	-	LC	Art. 3	VU	NAd	NAd	EN
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	-	-	LC
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	-	NAd	LC
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2024	probable	A084	LC	Art. 3	NT	-	NAd	EN
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2016	-	A082	LC	Art. 3	LC	NAc	NAd	EN
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2023	probable	-	LC	Art. 3	LC	NAc	NAc	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2025	probable	-	LC	Art. 3	VU	NAd	NAd	NT
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	2005	-	-	LC	Art. 3	-	NAc	LC	-
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	2019	-	-	LC	Art. 3	LC	NAd	-	LC
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	VU	-	-	LC

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Nidification	Annexe. I directive "Oiseaux"	Liste rouge Europe	Protection Nationale	France			Liste rouge Occitanie
							Nicheurs	Hivernants	De passage	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	2021	probable	-	LC	-	LC	NAd	-	LC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	2024	-	-	LC	Art. 3	LC	-	DD	NT
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	2021	-	-	LC	Art. 3	LC	-	-	EN
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	2023	-	-	LC	Art. 3	LC	NAd	NAd	LC
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	2023	probable	-	LC	-	LC	LC	NAd	LC
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	2016	-	-	LC	-	LC	-	-	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2024	certaine	-	LC	Art. 3	NT	NAd	NAd	LC
Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	2025	-	A095	LC	Art. 3	VU	-	NAd	VU
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	1999	-	-	LC	Art. 3	LC	-	NAd	NT
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	NAd	NAd	LC
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	2023	probable	-	LC	Art. 3	NT	-	-	LC
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	2017	probable	-	-	Art. 3	LC	-	-	LC
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	2014	certaine	A302	NT	Art. 3	EN	-	-	VU
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	2024	probable	-	LC	-	LC	NAd	-	NT
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2024	-	-	LC	Art. 3	NT	-	DD	DD
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	1999	-	-	LC	Art. 3	LC	LC	NAd	NT
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	2015	-	-	LC	Art. 3	LC	-	-	LC
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	2024	probable	-	LC	-	LC	NAd	NAd	LC

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Nidification	Annexe. I directive "Oiseaux"	Liste rouge Europe	Protection Nationale	France			Liste rouge Occitanie
							Nicheurs	Hivernants	De passage	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	2004	-	-	LC	-	LC	LC	-	VU
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	2019	probable	-	LC	-	LC	NAd	NAd	LC
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	1998	-	-	LC	Art. 3	LC	NAd	-	LC
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	2021	certaine	-	LC	Art. 3	LC	-	NAd	VU
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	2019	-	-	LC	Art. 3	LC	NAd	NAd	LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2014	certaine	-	LC	Art. 3	NT	-	DD	NT
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2024	certaine	-	LC	Art. 3	NT	-	DD	NT
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	2021	-	-	LC	Art. 3	LC	NAd	-	LC
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	-	NAd	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	2015	-	-	LC	Art. 3	VU	NAd	NAd	NT
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	-	NAd	LC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2019	certaine	-	NT	Art. 3	NT	-	DD	VU
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2014	-	A229	LC	Art. 3	VU	NAd	-	DD
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2024	probable	-	LC	-	LC	NAd	NAd	LC
Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	2019	probable	-	LC	Art. 3	LC	-	NAb	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	2024	certaine	-	LC	Art. 3	LC	-	NAb	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2024	certaine	-	LC	Art. 3	LC	NAb	NAd	LC
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	2014	-	-	LC	Art. 3	LC	-	-	LC

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Nidification	Annexe. I directive "Oiseaux"	Liste rouge Europe	Protection Nationale	France			Liste rouge Occitanie
							Nicheurs	Hivernants	De passage	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2024	-	A073	LC	Art. 3	LC	-	NAd	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2024	certaine	-	-	Art. 3	LC	-	NAb	LC
Moineau souldie	<i>Petronia petronia</i>	2014	-	-	LC	Art. 3	LC	-	-	LC
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	2011	-	-	NT	-	LC	-	-	DD
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	NAd	-	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	-	-	NT
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	2024	-	-	LC	-	LC	-	-	LC
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	2014	probable	-	NT	Art. 3	VU	-	NAd	VU
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2024	-	A338	LC	Art. 3	NT	NAd	NAd	NT
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	2024	probable	-	LC	-	LC	LC	NAd	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2025	probable	-	LC	Art. 3	LC	NAd	NAd	LC
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	2015	-	-	LC	Art. 3	-	DD	NAd	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2019	-	-	LC	Art. 3	VU	DD	NAd	EN
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	2014	-	A255	LC	Art. 3	LC	-	NAd	VU
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	2019	probable	-	LC	Art. 3	LC	-	NAd	LC
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2024	-	-	LC	Art. 3	NT	-	DD	NA
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2017	probable	-	-	Art. 3	LC	NAd	NAd	LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2015	-	-	LC	Art. 3	NT	NAd	NAd	NT
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	2025	-	A231	LC	Art. 3	NT	-	NAd	NT

Nom commun	Nom scientifique	Dernière donnée	Nidification	Annexe. I directive "Oiseaux"	Liste rouge Europe	Protection Nationale	France			Liste rouge Occitanie
							Nicheurs	Hivernants	De passage	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	-	NAd	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	NAd	NAd	LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	LC	-	NAd	LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochrurus</i>	2024	certaine	-	LC	Art. 3	LC	NAd	NAd	LC
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	VU	-	NAd	LC
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2015	certaine	-	LC	Art. 3	NT	NAd	NAd	NT
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2019	probable	-	VU	-	VU	-	NAd	NT
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	2024	probable	-	LC	-	LC	-	NAd	LC
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	1998	-	-	LC	Art. 3	NT	-	DD	NT
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	2019	probable	-	LC	Art. 3	LC	NAd	-	LC
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	2024	probable	-	LC	Art. 3	VU	NAd	NAd	NT

Légende :

EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacée / LC : Préoccupation mineure / NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis) / DD : Données insuffisantes.

Coloration rouge : Espèce à enjeu de conservation



BIBLIOGRAPHIE

- Afac Agroforesteries, 2019. Référentiel national sur la typologie des haies. Modalités pour une gestion durable. 2ème édition.
- Bardat, J., 1993. Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine. Essais de correspondance entre les codes Corine Biotope de l'annexe I de la Directive Habitats et la nomenclature phytosociologique stigmatiste. Muséum National d'Histoire Naturel.
- BirdLife International, 2015. European Red List of Birds. Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.
- Braun-Blanquet, J., 1932. Plant sociology, Mac Graw-Hill Book Co. Inc. ed. Mac Graw-Hill Book Co. Inc., New York, USA.
- Charlot, B., Louboutin, B., Danflous, S., Jaulin, S., 2018. Liste rouge des Odonates d'Occitanie- Rapport d'évaluation.
- Cottaz, C., Dao, J., Hamon, M., 2021. Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie. Synthèse, analyses de risque et catégorisation des taxons. Document technique des CBN d'Occitanie.
- Cox, N.A., Temple, H.J., 2009. European Red List of Reptiles. Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.
- Crnobrnja-Isailović, J., Schmidt, B.R., Denoël, M., Ficetola, G.F., Cogălniceanu, D., Martínez-Solano, I., Corti, C., Crochet, P.A., Ferri, V., Halpern, B., Jablonski, D., Krása, A., Litvinchuk, S., Maletzky, A., Manenti, R., Poboljšaj, K., Schulte, U., Sotiropoulos, K., Speybroeck, J., Strachinis, I., Romano, A., Üzümlü, N., Wilkinson, J., Honin, L., Bellotto, V., Clay, J., Allen, D.J., Trottet, A., 2025. Measuring the pulse of European biodiversity. European Red List of Amphibians. European Commission, Brussels, Belgium.
- GOR, LPO Occitanie (Coord), 2024. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Occitanie. Perpignan.
- Guinochet, M., 1973. Phytosociologie. Ed. Masson, Paris.
- Hochkirch, A., Nieto, A., García Criado, M., Cálix, M., Braud, Y., Buzzetti, F.M., Chobanov, D., Odé, B., Presa Asensio, J.J., Willemse, L., Zuna-Kratky, T., Barranco Vega, P., Bushell, M., Clemente, M.E., Correias, J.R., Dusoulier, F., Ferreira, S., Fontana, P., García, M.D., Heller, K.-G., Iorgu, I. Ş., Ivković, S., Kati, V., Kleukers, R., Krištín, A., Lemonnier-Darcemont, M., Lemos, P., Massa, B., Monnerat, C., Papapavlou, K.P., Prunier, F., Pushkar, T., Roesti, C.,

- Rutschmann, F., Şirin, D., Skejo, J., Szövényi, G., Tzirkalli, E., Vedenina, V., Barat Domenech, J., Barros, J., Cordero Tapia, P.J., Defaut, B., Fartmann, T., Gomboc, S., Gutiérrez-Rodríguez, J., Holuša, J., Illich, I., Karjalainen, S., Kočárek, P., Korsunovskaya, O., Liana, A., López, H., Morin, D., Olmo-Vidal, J.M., Puskás, G., Savitsky, V., Stalling, T., Tumbrinck, J., 2016. European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets. Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.
- Kalkman, V.J., Boudot, J.-P., Bernard, R., Conze, K.-J., De Knijf, G., Dyatlova, E., Ferreira, S., Jović, M., Ott, J., Riservato, E., Sahlén, G., 2010. European Red List of Dragonflies. Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- Louboutin, B., Jaulin, S., Charlot, B., Danflous, S., 2019. Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères et Zygènes d'Occitanie.
- Louvel, J., Gaudillat, V., Poncet, L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris.
- Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, 2016. Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Guide). Direction générale de la prévention des risques.
- Nature en Occitanie, 2022. Liste rouge des Orthoptères d'Occitanie.
- Nieto, A., Alexander, K., 2010. European Red List of Saproxylic Beetles. Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- Nieto, A., Roberts, S.P.M., Kemp, J., Rasmont, P., Kuhlmann, M., García Criado, M., Biesmeijer, J.C., Bogusch, P., Dathe, H.H., De la Rúa, P., De Meulenmeester, T., Dehon, M., Dewulf, A., Ortiz-Sánchez, F.J., Lhomme, P., Pauly, A., Potts, S.G., Praz, C., Quaranta, M., Radchenko, V.G., Scheuchl, E., Smit, J., Straka, J., Terzo, M., Tomozii, B., Window, J., Michez, D., 2014. European Red List of Bees. Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.
- Sardet, E., Defaut, B., 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et liste rouges par domaines biogéographiques. Matér. Orthoptériques Entomocénétiques 9, 125–137.
- Swaay, C. van, Cuttelod, A., Collins, S., Maes, D., López Munguira, M., Šašić, M., Verstrael, T., Warren, M., Wiemers, M., Wynhoff, I., Settele, J., Verovnik, R., 2010. European Red List of Butterflies. Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- Temple, H.J., Terry, A. (Eds.), 2007. The status and distribution of European mammals, IUCN Red List of Threatened Species - Regional Assessments. IUCN Species Survival Commission ; IUCN, Regional Office for Europe ; European Union, Luxembourg ; Office for Official Publications of the European Communities.
- Tison, J.-M., Jauzein, P., Michaud, H., 2014. Flore de la France méditerranéenne continentale. Naturalia Publ, Turriers.
- UICN Comité français, OFB, MNHN, AsFrA, 2023. La Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Araignées de France métropolitaine.

UICN France, 2014. La Liste rouge des écosystèmes en France - Habitats forestiers de France métropolitaine, recueil des études de cas. Paris.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF, ONCFS, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE, SEF, 2014. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFEPM, ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SHF, 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris.